



Les partenaires sociaux et le droit à l'emploi

17 septembre 2022

LES ACTES

SOMMAIRE

1	Introduction
2	Mots d'accueil
5	Table ronde 1 Les partenaires sociaux et le chomâge de longue durée
16	Intermède Avec Laurent Grandguillaume et Louis Gallois
20	Table ronde 2 Les partenaires sociaux et la garantie d'emploi territorialisée
34	Grand témoin Pierre-Yves Verkindt

Conclusion

39



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Samedi 17 septembre 2022 - Mairie du 17e arrondissement de Paris

Les partenaires sociaux et le droit à l'emploi

Chaque année en septembre, Territoires zéro chômeur de longue durée organise son Université d'été. C'est un temps dédié pour revenir à l'essentiel : le rapport des individus au travail (édition 2020), pour s'interroger sur le projet : les interactions locales ou encore les effets externes (édition 2018), mais aussi un moment pour aborder des sujets tel l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail (édition 2018), le droit à l'emploi pour les personnes migrantes (édition 2019) ou encore l'articulation entre droit à l'emploi et le revenu universel (édition 2021, <u>lire les Actes 2021</u>). Autant de sujets qui font partie de l'actualité mais aussi des interrogations et du quotidien des acteurs et actrices du projet.

L'Université 2022 s'inscrit dans une longue histoire entre les partenaires sociaux et le projet. Ceux-ci se sont impliqués dans l'expérimentation à différents niveaux : dans les entreprises à but d'emploi, dans les comités locaux pour l'emploi, au conseil d'administration du Fonds d'expérimentation, en dialogue avec l'association Territoires zéro chômeur de longue durée. TZCLD a lancé, en mars 2022, une grande coalition pour le droit à l'emploi qui pose les jalons d'une garantie d'emploi territorialisée. Sa conception et sa mise en œuvre ne se feront pas sans les partenaires sociaux.

C'est dans le cadre de ce travail de réflexion que l'association a souhaité consacrer la 5e édition de son Université d'été au lien entre les partenaires sociaux et le droit à l'emploi.

Samedi 17 septembre, à la mairie du 17e arrondissement de Paris, plus de 110 personnes ont pu assister aux échanges, tandis que près de 230 personnes se sont connectées au live YouTube (voir le replay).

Cette Université 2022 était animée par Sophie Massieu, journaliste.

MOTS D'ACCUEIL

Sophie Massieu - Animatrice

Bonjour à tous, bienvenue à l'édition 2022 de cette Université d'été de Territoire zéro chômeur de longue durée. Merci à tous pour votre présence, qu'elle soit physique ou bien via YouTube. Vous pourrez tous poser vos questions et intervenir via le chat pour ceux qui sont à distance ou via un micro-main. Au passage, merci aussi à Voxa Direct pour le sous-titrage. Alors à l'honneur cette année : les partenaires sociaux, réunis autour de deux tables rondes successives. Ils sont déjà présents pour ce qui est de la première table ronde, je ne vous les présente pas tout de suite parce qu'on adore le suspense à Territoire zéro chômeur de longue durée. Je cède la parole au maire du 17e arrondissement, monsieur Geoffroy Boulard, qui doit nous dire un petit mot d'accueil.



Geoffroy Boulard - Maire du 17e arrondissement de Paris

Bonjour à tous, ici présents dans cette salle Jacques Chirac de la mairie du 17e arrondissement, et je sais que vous êtes nombreux aussi à nous suivre en ligne. Je suis très heureux de vous accueillir ici pour l'Université d'été de Territoire zéro chômeur de longue durée, qui est un dispositif que le 17e a rejoint il y a plusieurs mois déjà, avec une équipe mobilisée pour proposer cette innovation sociale et économique à un quartier dans le 17e arrondissement et nous fondons beaucoup d'espoir pour déposer notre candidature en début d'année 2023. Je voudrais saluer notre chef de projet et la ville de Paris qui nous a accompagnés sur ce projet. Nous sommes le deuxième, après le 13e arrondissement, qui a été pionnier en la matière, et je souhaitais que le 17e en bénéficie. Je voudrais remercier évidemment Laurent Grandguillaume qui a été mobilisé, avec toute l'équipe de Territoire zéro chômeur, pour nous accompagner sur ce projet. Je crois que créer de l'emploi de qualité, c'est possible. Alors aujourd'hui, vous allez parler du droit à l'emploi et puis de la façon dont il se concrétise. Je crois que c'est d'abord la mobilisation de tous les acteurs, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on rejoigne cette belle initiative, cette innovation sociale et économique qui permet aussi à des personnes en grande précarité, nous en avons à Paris, dans tous les quartiers, de mobiliser tous les acteurs sur ce sujet.

Donc un grand bravo et je vous souhaite évidemment une très belle journée et une belle Université d'été. Je voudrais saluer Anne-Claire Boux qui est adjointe à la Maire de Paris, et chargée de la politique de la ville, qui connaît bien aussi notre quartier et qui est présente avec nous. Je voudrais aussi saluer tous les partenaires, que ce soit Pôle Emploi qui est très mobilisé, mais également mon adjointe, Athénaïs de la Morandière, qui va suivre désormais ce projet, ce beau projet, qui va se concrétiser dans le 17e. Merci à tous.

Anne-Claire Boux - Adjointe à la Mairie de Paris chargée de la politique de la Ville

Merci de nous accueillir dans cette belle mairie, qui sera encore plus belle dans quelques mois. Je salue M. Grandguillaume et M. Gregorio pour organiser cette Université d'été de Territoire zéro chômeur de longue durée sur le territoire parisien. C'est un territoire qui, depuis 2016, accueille la première expérimentation qu'on a eue dans le 13e et qui aujourd'hui continue de soutenir, de développer de nouvelles démarches. On l'a vu, comme Monsieur le maire l'a dit, dans le 17e, dans le 18e et dans le 19e, un dispositif très soutenu par Mme Afaf Gabelotaud, adjointe à la Mairie de Paris en charge de l'Emploi. J'ai une sensibilité pour ce dispositif puisqu'on sait que le chômage et le taux de chômage est plus important dans les quartiers prioritaires de la ville, notamment pour les femmes, avec aussi beaucoup de foyers monoparentaux, donc c'est un dispositif tout à fait adapté pour accompagner les habitants des quartiers populaires, pour les accompagner dans cette démarche de retour à l'emploi. On met aussi à disposition toutes nos ressources à la ville, dans un travail partenarial puisque, ça a été dit, c'est aussi tout un travail de mobilisation d'un territoire que ce dispositif, qui crée aussi du lien social et on y est très sensible. Donc, les quartiers populaires, qui sont le cœur de l'innovation sociale, sont toujours très en pointe pour faire émerger ces dispositifs. Donc, je me joins au souhait du maire du 17e qu'on puisse voir très rapidement la labellisation du 17e comme d'autres territoires, dans le 18e, dans le 19e, et qu'on puisse continuer cette belle aventure, puisqu'on va bientôt fêter les 10 ans, si j'ai bien compris. Ce dispositif fait ses preuves dans certains territoires, notamment des territoires ruraux qui ont des problématiques très proches des quartiers populaires. Donc, je souhaite qu'on puisse poursuivre, continuer à innover et je suis ravie qu'on puisse tenir ces Universités d'été à Paris. Nous serons toujours à vos côtés.



De gauche à droite : Anne-Claire Boux, Geoffroy Boulard et Laurent Grandguillaume

Laurent Grandguillaume - Président de Territoires zéro chômeur de longue durée

Merci pour ceux qui sont dans la salle et ceux qui sont à distance, puisque plus de cent territoires sont mobilisés et nous suivent à distance. Merci, Monsieur le Maire, pour nous mettre à disposition cette salle qui, quand une Mairie met à disposition une salle, ça coûte de l'argent public, il y a aussi des personnes qui sont mobilisées aujourd'hui, donc c'est un investissement de la Mairie pour la réussite de cette journée. Merci aussi pour la volonté politique de cet arrondissement de porter l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée. Merci Madame la Maire adjointe pour la mobilisation de la Ville de Paris qui, je le rappelle, est en expérimentation dans le 13e, le 18e, le 19e, le 20e et bientôt dans le 17e arrondissement, donc l'expérimentation s'étend. Je salue Louis Gallois, le Président du Fonds d'expérimentation et Madame la Députée qui est également présente. Nous avons un comité de soutien parlementaire qui a en effet vocation à être majoritaire donc il va falloir qu'on se mobilise pour convaincre nos députés et sénateurs de pouvoir soutenir le projet. Je vais être rapide pour dire juste quelques éléments.

Aujourd'hui, il y a 35 territoires d'expérimentation en France, une centaine qui ont déposé leur candidature. Donc, c'est une réussite, une réussite soutenue aussi par l'association Territoire zéro chômeur de longue durée avec l'équipe qui est mobilisée autour d'Antonin Gregorio, directeur général, et tous les territoires qui sont mobilisés et nos membres fondateurs, ATD-Quart Monde, le Secours catholique, Emmaüs France, la Fédération des acteurs de la solidarité et le Pacte civique, ainsi que beaucoup d'associations... Nous rencontrons parfois des difficultés. C'est parce qu'on fait des choses, donc, forcément, quand on fait, on peut se tromper, on découvre des choses qui ne fonctionnent pas, qu'on va corriger au fur et à mesure du temps. Parfois, on nous dit : ça fait cinq ans que vous expérimentez, ce n'est pas déjà fini ? En France, on pense qu'une idée est bonne lorsqu'elle est généralisable dans les 48h. Non, nous continuons d'apprendre, nous assumons ce choix et nous découvrons encore plein de choses que l'on peut encore corriger grâce aux actions de chacun. On est pragmatiques et amenés aussi à rencontrer parfois des freins politiques. Il arrive que dans certaines communes ce soit compliqué.

Il faut parfois aussi convaincre des Départements. Il y en a qui sont récalcitrants, qui ont dit qu'ils n'allaient pas soutenir parce qu'il y a plein de gens qui n'acceptent pas les emplois qu'on leur propose et que ça coûte cher et que l'emploi n'est pas la compétence du Département. On va les convaincre, cette majorité départementale, parce que l'on est tenaces. Nous avons obtenu deux lois votées à l'unanimité au Parlement. On arrivera forcément, par nos efforts conjoints, à convaincre des majorités départementales récalcitrantes. Cependant, il y a aussi 35 territoires qui expérimentent dans 25 départements qui nous soutiennent. Plus tous ceux à venir. Nous sommes présents dans tous les Départements de France, c'est la bonne nouvelle. Petit à petit, on va convaincre les derniers récalcitrants.

Nos Universités d'été, enfin, ont été organisées au fur et à mesure du temps sur plusieurs sujets. Nous sommes dans le 17e arrondissement. Jacques Chirac avait défendu l'activation de la dépense passive et, dans cet arrondissement, il y a le parc Monceau où il y avait le siège des ateliers nationaux en 48. Echec retentissant parce que celui qui les a portés ne croyait pas dans les ateliers sociaux de Louis Blanc. Les ateliers nationaux ont été faits pour montrer que cela ne marchait pas. Si le 17e arrondissement expérimente et réussit, il permettra aussi peut-être de corriger cette histoire pour le droit au travail dans l'exercice de cette utopie réaliste. Nos Universités d'été ont porté par le passé sur la question du handicap, des réfugiés et des demandeurs d'asile et du travail, sur la question des innovations territoriales, sur la question aussi du revenu d'existence, opposé ou complémentaire à TZCLD. La question aujourd'hui, c'est le dialogue social et les partenaires sociaux car il n'y a pas de territoires d'expérimentation sans eux. On ne sait pas dire la solution seuls. Le CESE avait rendu un avis en 2015 avec les conditions de réussite de l'expérimentation, posées aussi par les partenaires sociaux. Ils sont essentiels pour réussir. Nous ne craignons pas leurs critiques, bien au contraire, elles ne peuvent que nous alimenter et nous faire progresser. C'est tout l'enjeu de cette journée. Je tiens vraiment à les remercier d'être présents.

Merci pour tout. Merci pour votre soutien et merci pour votre présence. Bonne université d'été.

LES PARTENAIRES SOCIAUX ET LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE



De gauche à droite : Sophie Massieu, Anne Eydoux, Michel Beaugas et Patrice Bossart

- Anne Eydoux, maîtresse de conférences au CNAM
- Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO en charge de l'emploi et des retraites
- **Patrice Bossart**, représentant CGT au conseil d'administration du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée

Sophie Massieu

Merci beaucoup pour ces allocutions introductives. On va commencer par la première table ronde : les partenaires sociaux et le chômage de longue durée : quelle place, quel rôle pour eux dans la lutte contre la privation durable d'un emploi et dans l'émergence d'un droit à l'emploi pour tous ? C'est une vaste question. Pour apporter quelques pistes, près de moi se trouve Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO en charge de l'emploi et des retraites, Patrice Bossart, représentant CGT au conseil d'administration du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et Anne Eydoux, maîtresse de conférences au CNAM. On aurait dû avoir un représentant du MEDEF, Hubert Mongon, mais il n'a pas pu se libérer. Dans un contexte de reprise en main par l'Etat et d'un contexte peu favorable avec des pouvoirs publics qui le "squeezent" assez largement, que peuvent faire les partenaires sociaux pour que tous aient accès à un emploi ? Michel Beaugas, est-ce une question qui les intéresse, au fond, les partenaires sociaux, cette question de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ou est-ce qu'elle a été un peu laissée aux associations ? Est-ce que le prisme, pour eux, ce n'est pas plutôt les questions d'indemnisation et ces choses-là ?

Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO en charge de l'emploi et des retraites

Bonjour à toutes et à tous. Bien évidemment que les interlocuteurs sociaux sont intéressés depuis très longtemps par la problématique du chômage et notamment la problématique du chômage de longue durée. Je dirais que, à un moment ou à un autre, nous avons été empêchés. Nous avons été empêchés

lorsqu'il y a eu la fusion des Assédic avec l'ANPE et la création de Pôle Emploi puisque, dans le cadre des Assédic, il y avait un travail régional et les partenaires sociaux avaient la possibilité de financer des formations et de se concentrer sur un type de demandeurs d'emploi, et les demandeurs d'emploi déjà de longue durée avaient des prestations spécifiques pour justement un retour vers l'emploi. Donc, voilà, on a été empêchés. Depuis, on s'y intéresse bien évidemment quand on négocie des conventions d'assurance chômage, sur la partie indemnisation. Ce qu'essayent de faire en tout cas les organisations syndicales, c'est de faire rentrer le plus de monde possible en indemnisation et de les garder le plus longtemps possible jusqu'à ce qu'ils retrouvent un emploi. On sait par exemple que les différentes réformes qui viennent de tomber empêchent l'entrée facilement dans l'indemnisation et vont, si j'ai bien compris, raccourcir la durée d'indemnisation et donc faire sortir des demandeurs d'emploi de l'indemnisation. Je rappelle que, pour nous, un haut niveau d'indemnisation permet justement aux demandeurs d'emploi de se concentrer sur leurs recherches d'emploi plutôt que d'avoir à se concentrer sur : comment je nourris ma famille? Comment je paye mon loyer? Comment je trouve une formation? Il y a donc une vraie préoccupation des organisations syndicales et parfois des employeurs pour qu'on puisse travailler sur cette recherche et sur la diminution de la durée du chômage de toutes ces personnes, en sachant que, et c'est connu de tout le monde, pour qu'un demandeur d'emploi ne devienne pas un demandeur d'emploi de longue durée, tout se fait dans les premiers six mois, et notamment pour la formation, c'est dans les quatre premiers mois. Et là, il y a des chances de retrouver un emploi. Donc, ça veut dire qu'il faut qu'on travaille sur un accompagnement des demandeurs d'emploi le plus rapidement possible. On ne peut pas attendre, et ça Pôle Emploi n'y est pour rien, il n'a pas les moyens, il n'a pas les moyens en personnel, et il n'a pas les moyens spécifiques, donc on ne peut pas attendre un mois, un mois et demi, deux mois, trois mois, pour pouvoir avoir déjà des propositions de formations pour pouvoir se préparer à une transition professionnelle qui permet d'avoir accès à un emploi facilité. Donc vous voyez, c'est une préoccupation constante pour les partenaires sociaux.

Sophie Massieu: Patrice Bossart, est-ce que vous êtes d'accord avec ça, que c'est une préoccupation constante des partenaires sociaux? La CGT a, par exemple, un comité national des privés d'emplois et précaires, est-ce que c'était une façon aussi de sortir de l'entreprise, de ne pas, pour les syndicats, agir uniquement dans le cadre des entreprises?

Patrice Bossart, représentant CGT au conseil d'administration du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée

Pour nous, en tout cas, nous considérons qu'une personne privée d'emploi est un travailleur à part entière. Et que, momentanément, il est dans une situation de précarité et donc, au sein de notre confédération, nous avons donc un comité national, qui se retrouve aussi dans l'ensemble de nos territoires puisque chaque union départementale a un comité local des privés d'emplois et précaires. La question des privés d'emplois et précaires est fondamentale puisque, on le voit bien au travers des crises économiques successives, aujourd'hui beaucoup de salariés peuvent basculer du jour au lendemain dans une précarité ou dans une situation de privation. Et donc c'est pour ça qu'il faut qu'on soit exigeants, pour les actifs et y compris pour ceux qui sont dans cette position aujourd'hui, parce que le fait d'avoir, comme le disait le collègue de FO, un revenu de remplacement décent permet aussi, justement, de pouvoir se concentrer sur une recherche d'emploi active.

Et puis, il y a aussi le recours à tous ces contrats courts qui, à un moment donné, font qu'on va sortir et considérer qu'ils ne sont plus chômeurs de longue durée. Donc, on peut aussi avoir, et nous alertons les partenaires sociaux de manière assez récurrente sur le chiffre réel des chômeurs de longue durée dans notre pays, qui est supérieur aux chiffres annoncés.

Sophie Massieu: Pour autant, ce n'est pas si simple. Au sein de votre maison, tout le monde n'a pas un avis extrêmement favorable sur Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, qui, à travers les EBE, ferait de la concurrence au secteur public, par exemple, les services publics seraient délégués à certaines EBE. Vous êtes membre du conseil d'administration du Fonds d'expérimentation. Comment est-ce qu'on convainc du bien-fondé de ceci ?

Patrice Bossart: Nous avons rencontré pas mal de premiers territoires de l'expérimentation, parmi les dix premiers. Nous avons constaté des points que nous avons fait remonter au travers des instances. Et il y a des exemples, comme le territoire de Thiers, qui est quelque chose qui est beaucoup soutenu par nos organisations sur le territoire. La question qui se pose, c'est: jusqu'où faut-il qu'on soit attentifs à ne pas tomber sur un certain nombre de services qui seront proposés par les EBE sur du remplacement de l'emploi public, par exemple? Et c'est sur ces choses-là que nous sommes vigilants et qu'il y a un débat en interne. Nous avons par ailleurs fixé une feuille de route politique au sein de la Confédération générale du travail, qui soutient l'expérimentation. Ensuite, c'est comme dans beaucoup d'organisations, nous avons la culture du débat, nous échangeons, nous essayons de convaincre et, jusqu'à présent, nous participons donc au Fonds d'expérimentation et nous essayons aussi d'aller à la rencontre des territoires qui pourraient avoir des questionnements sur le bienfait de cette expérimentation. Il se trouve que, lorsqu'on peut échanger et donner des exemples concluants, on arrive aussi à convaincre.

Sophie Massieu: D'où cette expérimentation qui peut prendre un temps certain. Anne Eydoux, quel est votre avis, vous, sur la réalité de cet engagement, de ce que vous avez pu percevoir à travers vos recherches?

Anne Eydoux, maîtresse de conférences au CNAM

Je dois dire que mes recherches n'ont pas énormément porté sur le rôle des partenaires sociaux dans cette affaire même si, ayant travaillé sur l'indemnisation du chômage, je m'y suis intéressée. J'ai envie de dire deux mots sur le chômage de longue durée. Qu'est-ce que c'est? On a une définition très restrictive de l'INSEE. Un chômeur de longue durée, c'est une personne qui est au chômage et qui déclare chercher un emploi depuis au moins un an mais, si on a exercé une heure de travail dans la semaine qui précède l'enquête emploi de l'INSEE, on n'est pas chômeur. Donc, c'est une définition très restrictive de l'absence d'emploi. A Pôle Emploi, on a une définition des demandeurs d'emploi de longue durée qui est plus large : des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C depuis un an ou plus. Ça veut dire que ça inclut des personnes qui ont des activités précaires mais qui restent inscrites à Pôle Emploi. Et puis, dans une définition encore plus large, on peut inclure dans ces chômeurs de longue durée des gens qui ne travaillent pas et que l'INSEE repère comme étant dans le halo du chômage. Des personnes qui ne travaillent pas parce qu'elles ne sont pas disponibles pour le faire, comme des mères de famille sans solution d'accueil pour les enfants, des personnes qui ont des problèmes de santé, ou qui ne peuvent pas travailler immédiatement. Il y a aussi dans ces personnes ceux que l'on appelle les chômeurs découragés et ils sont nombreux, c'est-à-dire des personnes au chômage depuis longtemps, qui ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi parce qu'elles n'ont plus droit à l'indemnisation. Il y a aussi des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi parce qu'ils n'ont pas droit à des indemnités et ces personnes ne déclarent pas rechercher un emploi mais aimeraient bien travailler et ont un peu perdu espoir de travailler. Le chômage de longue durée, c'est tout ça, des chômeurs découragés, des jeunes, des femmes, beaucoup de chômeurs précaires aussi qui alternent des situations d'emploi-chômage sans se stabiliser et qui sont dans une fragilité économique autant qu'au regard de l'emploi, et des personnes inscrites depuis longtemps, qui sont dans des démarches actives d'emploi mais qui ne trouvent pas d'emploi. Je pense qu'il faut avoir la définition la plus extensive du chômage. Depuis les années 70, on a quand même des transformations du chômage, c'est-à-dire, de plus en plus de chômeurs et de chômeuses de longue durée qui sont des travailleurs précaires, donc un changement du visage, des visages du chômage. Ce changement des visages du chômage, il est aussi très lié aux réformes de l'assurance chômage, et là, ça va m'amener au rôle des partenaires sociaux, c'est-à-dire que, historiquement, le système français d'assurance chômage, c'est un système qui est bismarckien : il est géré par les partenaires sociaux parce qu'il est financé par les cotisations sociales payées par les salariés d'un côté et payées par les employeurs de l'autre. C'est ça, l'assurance chômage. Mais avec la montée du chômage, il y a eu des problèmes de financement, les partenaires sociaux ne se sont pas toujours mis d'accord pour indemniser tout le monde. Il aurait fallu augmenter les cotisations versées par les salariés et par les employeurs, et, à la fin des années 70 et au début des années 80, ça a été compliqué. Résultat, en 84, dans l'assurance chômage, les chômeurs de longue durée ont été basculés vers le minimum social et ont perdu leurs droits à l'assurance chômage. Et puis, petit à petit, ça a continué à s'éroder et, finalement, à la fin des années 80, on a vu apparaître

ces exclus qui, souvent, n'étaient plus indemnisés, ni par l'assurance, ni par la solidarité. Le RMI a été créé dans ce cadre. Donc, finalement, je dirais que l'histoire des chômeurs de longue durée, c'est quand même une histoire de l'éloignement par rapport aux partenaires sociaux, c'est-à-dire qu'ils ont un peu glissé en dehors du système administré par les partenaires sociaux. Vous avez aussi évoqué la fusion de Pôle Emploi et des Assédic... J'ai un regard un peu plus mitigé là-dessus, c'est-à-dire qu'effectivement, avec la fusion, il y a eu une perte de pouvoir des partenaires sociaux, et d'ailleurs, ça ne s'est pas arrêté là. Il y a eu aussi une réintégration de l'ensemble des demandeurs d'emploi, de principe en tout cas, dans les politiques de l'emploi, c'est-à-dire qu'avant cette fusion, il y avait quand même des entrées statutaires dans certains dispositifs d'emploi et il valait mieux être indemnisé pour y avoir accès. Et on a les réformes récentes de l'assurance chômage : que s'est-il passé récemment ? Suppression des cotisations salariales au nom du pouvoir d'achat mais dans un système bismarckien, ça veut dire : quelle est la légitimité des organisations syndicales à gérer le système quand il est de moins en moins financé par les salariés ? Déjà que les syndicats avaient perdu du poids dans le système.. Ensuite, ça s'est quand même traduit par des réformes qui ont été vraiment au détriment des chômeurs, plutôt des chômeurs précaires, mais dedans, on a aussi des chômeurs de longue durée ou de très longue durée, qui restent dans la précarité... C'est d'ailleurs eux qui sont les plus pénalisés avec les nouvelles modalités de calcul, et visiblement, ça n'est pas fini. Donc, je dirais qu'on a eu sur le long terme une perte de pouvoir des partenaires sociaux, des politiques de l'emploi qui ont été de plus en plus punitives et qui ont visé non pas à activer les dépenses, mais les personnes, des personnes que l'on enjoignait à reprendre n'importe quel emploi. Ça a d'abord concerné les chômeurs indemnisés et ça s'est étendu aujourd'hui au RSA...

Sophie Massieu : Si vous faites tout mon boulot en faisant même les transitions !

Anne Eydoux: Je m'arrête là... Les universitaires sont horriblement bavards.

Sophie Massieu: Ça permet un grand recul. Avant d'arriver au RSA, et on va y revenir avec cette question actuelle de la réforme, j'aurais aimé entendre la réaction de Monsieur Bossart, quand vous entendez que les organisations syndicales ont perdu de la légitimité en perdant la part du financement salarié, qu'estce que vous en pensez et est-ce qu'on peut échanger si ça ne vous convient pas ?

Michel Beaugas: Ce que j'en pense? Que du mal! Pour répondre, effectivement, on a l'habitude de dire, en France, que c'est celui qui paye qui décide. Donc, bien évidemment, il y a une part de légitimité, on peut le dire comme ça, qui nous échappe. Mais nous sommes quand même, me semble-t-il, les organisations syndicales, les représentants des salariés, qu'ils aient un emploi ou non. On a donc toute légitimité pour trouver les politiques qui puissent permettre de ramener le plus vite possible les chômeurs dans l'emploi parce que je pense qu'il y a une question de rapidité, y compris pour les personnes qui sont dans le halo du chômage. C'est une vraie difficulté, mais dès qu'il y a une décision de reprise d'emploi, on doit faire très vite, donc il y a un besoin d'accompagnement et je pense que ce que fait Territoire zéro chômeur de longue durée, c'est bien ça, c'est de la dentelle. Nous, je suis désolé mais avec pratiquement 6 millions de demandeurs d'emploi dans ce pays et un peu plus si on compte le halo, on fait plutôt dans le prêt-à-porter. Et on voit bien l'importance de l'accompagnement, de lever tous les freins périphériques à l'emploi, c'est pour ça qu'on soutient le projet TZCLD et que quand on a été consultés sur l'extension, on l'a soutenue. On a désigné un membre au Conseil d'administration du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. Je pense que cette expérimentation peut permettre de démontrer que, en quelque sorte, c'est comme ça qu'il faut faire et qu'il faut donc mettre des moyens sur l'accompagnement. Il faut prendre en charge très rapidement les personnes et non pas attendre plusieurs semaines pour s'engager dans un processus de formation et de retour vers l'emploi. Et puis, vous aviez invité quelqu'un du MEDEF... Il y a aussi les entreprises qui doivent jouer le jeu de l'embauche, y compris de l'embauche d'un salarié qui est privé d'emploi depuis, selon Pôle Emploi, un an ou deux, et parfois, quand on est au RSA, depuis trois ou quatre ans. Donc, il y a ce double enjeu. Le tout, et je crois que c'est le cœur, avec l'indemnisation, c'est l'accompagnement.

Sophie Massieu: On reviendra aussi plus tard sur la formation, mais avant ça, je voudrais, Patrice Bossart, que vous réagissiez aussi à ce que vient de dire votre collègue et confrère et à ce qu'a dit Anne Eydoux sur cette perte de légitimité et de moyens d'action avec la perte de financement.

Patrice Bossart: On défend un droit opposable à obtenir un emploi qui est dans le préambule de la Constitution de 46, et de fait, qu'on soit contributeur ou non à travers les cotisations sociales, la vocation même des syndicats représentant les intérêts des travailleurs, c'est de pouvoir porter la voix de l'ensemble. Donc, nous n'avons pas cette notion justement de personne en situation de chômage mais nous considérons que ce sont des privés d'emploi, donc ce sont des travailleurs qui, à un instant T, ont une situation qui fait qu'ils ont besoin, au travers des différents financements et de la solidarité qui se joue, d'un revenu de remplacement. Je pense que des partenaires sociaux sont totalement légitimes, quel que soit le mode de financement.

Sophie Massieu: Anne Eydoux, des expérimentations se profilent cet automne pour expérimenter le conditionnement du RSA à la « fourniture » d'un certain nombre d'heures d'activité des allocataires. Qu'est-ce que ça raconte du fonctionnement du système de protection sociale, des minima sociaux, etc.?

Anne Eydoux: C'est un peu le paradoxe des systèmes bismarckiens, c'est-à-dire qu'on a finalement une augmentation des indemnités sous condition de ressources, parce que c'est quand même ça, le RSA. J'étais hier à une conférence à Vienne, j'ai travaillé avec une Allemande et une Autrichienne, on a comparé nos pays. Il y a le scénario à l'allemande où l'assurance chômage a été coupée au sein même du système d'assurance chômage, et où, finalement, aujourd'hui, ce sont les allocations sous condition de ressources qui sont devenues majoritaires. En France, ça s'est fait à l'extérieur c'est-à-dire que les allocations sous conditions de ressources restent marginales, mais c'est du côté du RSA que ça s'est fait. Ce que je veux dire, et c'est intéressant ce qui a été fait sur TZCLD, c'est qu'il y a une différence très importante entre l'esprit de la garantie d'emploi et de TZCLD, et des dispositifs classiques. Dans l'activation telle qu'elle se développe aujourd'hui en France, l'accompagnement, ça peut être très punitif : on regarde si les personnes acceptent tous les types d'emplois qu'on leur propose. Ce que je trouve intéressant dans Territoire zéro chômeur et dans la garantie d'emploi, c'est la dimension de volontariat d'abord et puis, d'autre part, l'idée que nul n'est inemployable et, enfin, le fait que les demandeurs d'emploi sont sollicités pour définir l'emploi qu'ils pourraient occuper. Il y a toujours le risque de banalisation vers des dispositifs d'insertion plus standards, je pense que ce sont des choses qui s'observent notamment dans des territoires où Territoire zéro chômeur de longue durée est à l'œuvre depuis un moment, mais je pense que l'idée de départ, et tant qu'elle parvient à vivre, elle est très intéressante pour cette rupture qu'elle porte, c'est-à-dire l'idée que, finalement, on n'est pas dans un esprit de sanction mais dans la concertation, et là, les partenaires sociaux ont toute leur place, puisque, dans la concertation, on définit collectivement les emplois qui peuvent être développés sur un territoire, que les demandeurs d'emploi peuvent avoir envie d'occuper. Et on n'est pas dans un système où, finalement, les employeurs se prévalent beaucoup de ce qu'on appelle les difficultés de recrutement, les pénuries de main-d'œuvre, mais quand on regarde d'un peu près les offres d'emploi difficiles à satisfaire, ce sont les offres d'emploi difficiles tout court et on va avoir du mal à les faire matcher avec les demandeurs d'emploi les plus en difficulté. On a depuis des années mis l'accent sur l'employabilité des chômeurs avec l'idée que, finalement, les chômeurs de longue durée, ce sont quand même des gens pas très employables et qu'on va avoir du mal à placer, et on a évité de se poser la question de l'employeurabilité. La grande question qu'on peut se poser quand on met en avant les difficultés de recrutement, c'est : pourquoi, alors qu'il y a tant de chômeurs et si peu d'offres d'emploi, est-ce que les employeurs ne trouvent pas preneur et se poser la question de qu'est-ce qui fait qu'on a des offres d'emploi difficiles à satisfaire, est-ce que ce sont les conditions de travail, les salaires? Et ce ne sont peut-être pas les sanctions vers les demandeurs d'emploi qu'il faut prendre, mais dans certains métiers, par exemple essentiels, il y a des salaires à revaloriser, dans d'autres, ça peut être aussi un problème de conditions de travail... Je pense que c'est ça qui est intéressant dans Territoire zéro chômeur, c'est qu'on sort un peu des standards des politiques de l'emploi et des discours de l'activation pour se poser la question de comment on crée des emplois utiles sur les territoires et comment on fait en sorte que tout le monde se mette d'accord sur ces emplois.

Sophie Massieu: Ce que vient de dire Anne Eydoux, Michel Beaugas, est-ce que ça ne pose pas la question de l'attractivité du travail lui-même au-delà de la situation des chômeurs de longue durée ? Est-ce qu'il n'y a pas un enjeu aussi effectivement de désamour ? Est-ce que les salariés ne sont pas un peu fâchés faute d'avoir les salaires qu'ils espèrent, des conditions de travail acceptables, etc. ?

Michel Beaugas : Effectivement. Et la crise et le confinement ont démontré qu'il y avait une nouvelle perception des salariés sur le travail. L'attractivité des métiers, c'est quelque chose sur lequel il faut absolument qu'on travaille parce que les employeurs, ce serait dans leur intérêt pour avoir des salariés qui veulent aller sur les secteurs qui sont en pénurie de main d'œuvre, mais vous avez la question du salaire, la question des conditions de travail et aussi une question d'adéquation entre vie familiale et vie au travail. Il y a une demande, et je pense que le salarié et le demandeur d'emploi ont une autre vision de ce que devrait être le travail en fait. Effectivement, je peux être d'accord avec ce qui vient d'être dit, le travail, ce n'est pas le travail forcé. Le travail c'est pour s'épanouir, c'est pour gagner sa vie mais aussi ça doit être quelque chose qui vous permette de vivre socialement sans considérer que l'on doit se forcer à aller travailler. Donc ça demande un gros travail de discussion, mais des discussions qu'on a déjà eues avec les employeurs. Aujourd'hui, par exemple, quand vous discutez de salaire, il y a l'inflation soit, mais quand on regarde les augmentations qui sont négociées dans les branches vous êtes à 3, 3.5, donc bien en deçà de l'inflation et ça n'incite pas forcément à choisir tel ou tel métier parce que tous les métiers ne sont pas en pénurie de main-d'œuvre, quand même. Il faut regarder là où ça se passe et là où ça se passe, c'est sur les emplois précaires et mal payés. Les employeurs devraient se remettre en question plutôt que de remettre en question les personnes qui ne veulent pas venir travailler pour eux.

Sophie Massieu: On le disait, un des slogans de Territoire zéro chômeur, c'est « personne n'est inemployable », Anne Eydoux nous le rappelait à juste titre. Patrice Bossard, vous disiez tout à l'heure que les chômeurs de longue durée, pour vous, étaient privés d'emploi pour un temps donné, ce n'était pas une autre catégorie d'humains. Du coup qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer de rapprocher le travail des gens qui en cherchent ? Est-ce qu'il y a des enjeux de formation qui vous semblent importants et est-ce qu'ils vous semblent assez bien pris en compte ?

Patrice Bossart: Très concrètement, je crois qu'il faut accompagner vers la professionnalisation ces salariés, ceux de ces entreprises à but d'emploi justement. Un point par rapport à ce que vous avez introduit. Vous évoquiez, dans certains territoires, une espèce de standardisation sur l'IAE. Je ne suis pas d'accord avec votre appréciation. Je suis moi-même travailleur social. L'IAE, c'est quelque chose de très cadré où on ne va pas forcément prendre en compte la volonté de ce que veut faire le futur salarié et comment il va co-construire avec le comité local pour l'emploi, avec les entreprises à but d'emploi les différents types d'activités qui doivent être développées dans ces territoires expérimentaux, et je pense que, ça, c'est fondamental par rapport à l'IAE. Même si parfois il peut y avoir des tentatives de standardisation sur un modèle IAE, je suis pour autant persuadé que, sur votre question de comment rapprocher les travailleurs du monde du travail, la réponse c'est aussi d'écouter ce qu'ils souhaitent faire et de réfléchir à comment on les accompagne à développer leurs propres compétences et de développer de nouvelles activités dans des territoires qui en sont dépourvus. Je crois que ce qui est fondamental, c'est que le travail, qui a été beaucoup dénigré ces vingt dernières années, doit être aussi émancipateur. Cette notion a tendance à être reléguée et je crois que c'est quelque chose sur laquelle il faudrait qu'on soit plus attentifs.

Sophie Massieu: Sur les enjeux de formation, Michel Beaugas, votre opinion? A vos yeux, qu'est-ce qu'il faudrait éventuellement changer et que peuvent faire les partenaires sociaux pour améliorer le système, si vous imaginez des améliorations?

Michel Beaugas: Il y a deux choses pour la formation. Il y a ce qui se passe sur la formation initiale et comment on prépare éventuellement les jeunes à un futur emploi. Il y a deux catégories: ceux qui vont jusqu'au bac et ceux qui peuvent et qui ont la chance de pouvoir faire des études supérieures, puis on prend le relais sur la formation professionnelle. L'effort de formation doit être fait tout au long de la carrière d'un salarié, il me semble.

Le système actuel ne permet pas d'accéder à une formation professionnelle, avec un CPF plafonné à 5 000€, ça ne vous paie pas une formation, très clairement. Il faut mettre plus de fonds et permettre aux salariés de faire des formations, qui leur permettent de monter en qualifications pour avoir un meilleur salaire ou un meilleur emploi dans leur entreprise ou dans une autre entreprise, et donc de se préparer une transition professionnelle. C'est quelque chose qui est fort dans l'esprit des organisations syndicales, pas forcément toujours dans l'esprit des organisations patronales parce que si vous formez un salarié pour qu'il parte dans une autre entreprise, ce n'est pas trop entendable pour eux. Pour nous, c'est très important et on devrait, en tout cas c'est un souhait que porte mon organisation, avoir des rendez-vous de formation assez réguliers dans la carrière pour éviter cet écueil du chômage et du chômage de longue durée. Des transitions professionnelles collectives, par exemple, où les salariés ne passeraient pas par la case chômage, auraient pu être un bon exemple, mais comme ce qui est expérimental, on commencera à en voir les effets dans une dizaine d'années et pendant ce temps-là, on laisse au bord du chemin un certain nombre de personnes. L'intérêt de la formation professionnelle, ça doit être considéré par les entreprises comme un investissement et non pas comme un coût, et c'est encore trop souvent le cas aujourd'hui. C'est un investissement pour l'avenir.

Sophie Massieu: Avant qu'on vous donne la parole à vous qui êtes dans la salle et à vous qui êtes à distance, j'avais une dernière petite question pour vous, Anne Eydoux, je la pose en dernier parce que ça va me valoir peut-être des ennemis... Je me demandais s'il n'y avait pas aussi un sujet compliqué de représentation des chômeurs par les partenaires sociaux parce qu'ils sont éparpillés, parce qu'on ne sait pas trop comment les attraper, parce que c'est compliqué déjà de mobiliser ceux qui sont en entreprise, n'y a-t-il pas un sujet de représentation de ces personnes éloignées de l'emploi ?

Anne Eydoux: Il y a un sujet de représentation, mais contrairement à ce qu'on dit d'habitude, quand on accuse souvent les syndicats de protéger ce qu'on appelle les insiders, c'est-à-dire les gens qui sont dans l'emploi, qui sont protégés, les fonctionnaires, les privilégiés, etc. et de laisser de côté les outsiders, c'est-à-dire les précaires, en fait, tous les travaux de recherche qui ont porté là-dessus ont plutôt montré, et c'est vrai en France et dans d'autres pays d'Europe, que les syndicats jouent un rôle protecteur notamment vis-à-vis des outsiders, c'est-à-dire vis-à-vis des précaires, des chômeurs, etc. Si on prend le cas de la France, on voit bien que, dans la lutte des chômeurs, bien sûr il y a des mouvements de chômeurs qui sont autonomes par rapport aux syndicats, mais que les syndicats sont également intervenus. Je ne suis pas une spécialiste de ce type de mouvements mais je me souviens très bien qu'au moment des « chômeurs recalculés » après le PARE-PAP, la CGT avait soutenu les chômeurs dans leur démarche. Les syndicats interviennent aussi sur le terrain pour soutenir des travailleurs sans droits, je pense par exemple aux sans-papier. De ce point de vue-là, je pense que les syndicats font leur travail, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas un problème de représentation des chômeurs. Je dirais que, peut-être, les moins bien représentés, ce ne sont pas tant les chômeurs, parce que si on regarde les évolutions de l'allocation spécifique de solidarité, qui est un minimum social des chômeurs de longue durée, on a des mouvements de chômeurs qui ont obtenu des revalorisations que l'on voit sur les courbes. Ça s'est moins bien passé pour le RSA, c'est presque en dehors du système d'indemnisation du chômage que la représentation est la plus difficile. Bien sûr, ce sont des catégories qui ont plus de mal à faire entendre leur voix et ce qui joue certainement un grand rôle, c'est la stigmatisation qu'elles subissent. Quand on parle du cancer de l'assistanat, du fait que ça coûte un pognon de dingue, pour des personnes qui... Comment dire ? Il y a une aspiration au travail mais quand on parle du travail qui doit être émancipateur, il ne faut pas oublier qu'il y a des gens qui n'attendent même pas que ça les émancipe, qui veulent juste travailler pour avoir une place dans la société. Bien sûr, tout le monde aspire à l'émancipation, mais les enquêtes actuelles sont très détaillées et celles sur le bonheur et le travail ont montré que, plus on était privé d'emploi, plus on aspirait au travail et parfois pas toujours à un travail très émancipateur. Il faut garder ça en tête. Et je pense que, chez les « assistés », il y a cette idée qu'on ne peut pas vraiment s'exprimer parce qu'on est dans une position qui ne le permet pas.

Sophie Massieu: Pour donner de l'eau à votre moulin, je me demandais aussi si une des difficultés, ce n'était pas les discriminations dont on sait qu'elles existent à l'égard des gens qui s'engagent dans une activité syndicale. C'est déjà compliqué de s'engager parfois au sein d'une entreprise, même quand on a un travail à peu près fixe, donc, si on en cherche un, on se dit : ouh là, là, si je me rapproche trop des syndicats, ça va être encore plus compliqué... Est-ce que vous avez, les uns ou les autres, senti cet obstacle-là se dresser sur le chemin de votre travail en tant que partenaire social ?

Patrice Bossart: Oui, je pense que ça existe. C'est une réalité. Pour autant, lorsqu'on est dans une organisation syndicale, c'est une relation qui appartient entre le travailleur, le privé d'emploi, le jeune et son organisation, et ce n'est pas forcément quelque chose qui doit être mis en avant, et c'est vrai dans toutes les entreprises...

Sophie Massieu: Mais un mandat, c'est public, par exemple.

Patrice Bossart: Lorsqu'on est candidat à une élection dans une instance des représentants du personnel, c'est qu'on assume totalement notre rôle, la volonté de défendre les travailleurs, et ce n'est pas le cas de l'ensemble des syndiqués des organisations. Certains considèrent qu'il faut soutenir et accompagner la défense des travailleurs. Il y a des syndiqués qui vont être là en soutien, il y en a qui vont être là plus pour avoir de l'information, donner des conseils et d'autres qui seront les acteurs face à la représentation patronale. C'est quelque chose qui est très personnel et, oui, c'est vrai que, lorsqu'on s'affiche avec une coloration, selon là où on travaille, on peut avoir quelques difficultés.

Sophie Massieu : Michel Beaugas, vous voulez ajouter quelque chose là-dessus, avant de passer aux questions ?

Michel Beaugas: Le constat est partagé par toutes les organisations syndicales. On a tout un tas de salariés qui sont simplement adhérents et qui n'affichent pas forcément leur adhésion et heureusement, sinon, on aurait de nombreux élus... Là où il y a un risque, mais c'est un risque assumé, c'est effectivement pour les représentants du personnel sur des listes syndicales. Je rappelle quand même que la loi interdit toute discrimination, y compris syndicale et à l'embauche.

Sophie Massieu : Ce n'est pas parce que la loi l'interdit qu'elle ne se pratique pas, vous le savez. Le rapport de la Défenseur des Droits est assez éloquent sur le sujet.

On va pouvoir vous donner la parole sur des questions ou des interventions, à vous qui êtes en face de moi et à vous qui êtes derrière vos écrans. On va peut-être commencer par une question face à moi s'il y en a pour qu'ensuite, Jeanne ait le temps de regarder quelles questions ont été posées dans le chat. Je vais vous demander de nous dire qui vous êtes en prenant la parole. C'est sympa pour tout le monde de savoir d'où on parle et qui on est.

Question du public: Bonjour. Merci beaucoup pour vos trois interventions. Je pense que ce n'était pas plus mal qu'il n'y ait pas le MEDEF parce que ça aurait été plutôt du blabla de leur part... C'était super intéressant, ce que vous disiez Anne Eydoux sur la perte d'influence des partenaires sociaux, avec les dernières réformes de l'assurance chômage. Au-delà de ça, je pense qu'il y a aussi une perte d'influence des salariés puisque, à partir du moment où on ne donne plus une part de notre salaire pour payer ce filet de sécurité qu'on a tous en tant que personnes au cas où on se retrouve sans emploi, à quel point ça reste un droit et à quel point, nous, en tant que salariés, on a le droit de parler et d'être en désaccord avec ce que dit le gouvernement, quand c'est à tel point pris en main par le gouvernement ? Du coup, c'était une petite question d'actualité pour savoir ce que vous pensiez de l'intervention de Fabien Roussel à la Fête de l'Huma sur la « gauche des allocs » ?

Sophie Massieu: Vous souhaitez une réaction des trois intervenants ou d'Anne Eydoux ? Puisque vous l'avez mentionnée... Est-ce que vous avez envie de réagir aux dernières déclarations en date même si on n'est pas tellement dans le jeu de la petite phrase ici ?

Anne Eydoux : Je ne voudrais pas être dans le jeu de la petite phrase. J'ai donné une interview à Mediapart dans laquelle j'ai donné mon avis. Juste, je trouve dommage ce discours qu'on entend beaucoup sur des chômeurs qui ne feraient pas les efforts nécessaires ou sur l'assistance... J'en ai parlé tout à l'heure, je trouve dommage que ça se diffuse jusqu'à la gauche. Donc, on a parlé du droit à l'emploi tout à l'heure, et moi, j'aime beaucoup la constitution de 1946. Il y a deux articles que j'aime beaucoup. L'article 5, qui a été évoqué : chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi, article dont les juristes disent que c'est un droit incertain puisque ce n'est pas un droit opposable. Et puis, il y a l'article 11 aussi qui dit que chacun, quelle que soit sa situation, et notamment une personne qui, en raison de la situation économique, ne peut pas travailler, je cite « a le droit à un revenu convenable d'existence ». Ce sont des principes très importants. Et au moment de la création du RMI, ce principe de l'article 11, du droit à un revenu convenable d'existence, était affirmé comme une dette sociale, c'est-à-dire un devoir de la collectivité et même au moment du RMI, dans les débats parlementaires, la gauche défendait l'insertion, l'ardente obligation de l'insertion, comme le disait Claude Evin, comme une responsabilité de la collectivité tout entière, et puis, avec le RSA, et peut-être graduellement, on s'est mis à demander des contreparties et, finalement, on interprète l'insertion ou le fait de recevoir quelque chose qui nécessite des contreparties. Ça affaiblit le droit à un revenu d'existence et je trouve qu'on devrait réaffirmer ça comme des devoirs de la collectivité, une dette sociale.

Sophie Massieu: Un petit rappel à la Constitution qui plus est!

Patrice Bossart : Je suis assez d'accord avec ce que vous venez de dire. Par exemple, à la CGT, nous considérons que ce sont des privés d'emploi, donc la solidarité, pour moi, n'est pas de l'assistanat.

Sophie Massieu: Michel Beaugas, quelque chose à ajouter là-dessus?

Michel Beaugas: Je suis assez d'accord. On a un devoir. Soit c'est l'Etat, soit ce sont les interlocuteurs sociaux, mais en tout cas, on a effectivement le devoir de trouver soit une indemnisation, soit un revenu de remplacement qui soient de bon niveau. Je l'ai dit dans mes premiers propos. Parce que, quand on a, et c'est le cas du RSA, une indemnisation en dessous du seuil de pauvreté, ça veut bien dire ce que ça veut dire : en dessous du seuil de pauvreté. Ça ne vous permet pas de vivre, ni de dégager votre esprit pour, si vous souhaitez travailler, trouver un emploi, d'autant plus celui que vous souhaitez. Donc, il y a un devoir d'indemnisation de tous les privés d'emploi. Quel que soit le nom qu'on leur donne, ils n'en ont pas.

Sophie Massieu: Une autre intervention?

Question du public: Bonjour. Je suis délégué général d'une branche professionnelle mais pas liée au ME-DEF. Il y a bien d'autres partenaires dans le dialogue social que simplement les grandes entreprises, et je trouve que vous devriez faire, dans cette démarche Territoire zéro chômeur de longue durée une belle et une grande place à l'artisanat. Pensez-y, ce sont les vrais locaux, les vrais employeurs de proximité. C'était juste une simple remarque pour vous orienter vers un enrichissement, sachant que cette remarque vient aussi de la part de quelqu'un qui a engagé la troisième constitution d'une association pour le dialogue social dans la branche, dans l'artisanat. C'était en 2009, on a été assez précoces. On a été parmi les premiers à développer les certifications qualification professionnelle tournées vers les éloignés de l'emploi. Et je peux vous jurer que France Compétences et le RNCP n'apprécient pas beaucoup ce genre de démarches. Je sais, nous en avons été punis. Donc, voilà... L'artisanat est une branche professionnelle beaucoup plus importante que vous ne le pensez...

Sophie Massieu : Quelle branche représentez-vous ?

Public: La branche fabrication de l'ameublement.

Sophie Massieu : Merci beaucoup. C'est intéressant. Je vous rassure, il y aura un représentant tout à l'heure des PME dans la deuxième table ronde. Est-ce que quelqu'un a envie de réagir, peut-être Anne

Eydoux, sur le rôle que peuvent avoir les toutes petites entreprises ? Parce que c'est souvent le cas de l'artisanat... vis-à-vis de ce travail avec les personnes éloignées de l'emploi ?

Anne Eydoux: Je pense que ça s'adresse peut-être plus à Territoire zéro chômeur... Mais il me semble que, dans les concertations territoriales sur les territoires concernés par zéro chômeur, il est prévu qu'il y ait des représentants des employeurs locaux. Est-ce qu'ils se déplacent, je ne sais pas, je ne peux pas en dire plus parce que je n'ai pas étudié directement Territoire zéro chômeur...

Sophie Massieu: Pas de souci. Patrice Bossart, vous qui êtes au conseil d'administration, vous avez peutêtre un complément?

Patrice Bossart: Nous avons les Comités locaux pour l'emploi, les CLE, qui associent forcément l'ensemble des opérateurs, donc les entreprises, quelles que soient leurs dimensions, et y compris les TPE puisque, dans beaucoup de territoires, nous sommes sur des territoires ruraux et, donc, forcément, pour ne pas être sur la concurrence, nous associons l'ensemble des partenaires. Ce n'est peut-être pas formalisé au sens organisation patronale de l'artisanat ou des entreprises de proximité, mais pour autant, les opérateurs des territoires concernés sont forcément associés et vous vous doutez bien que, lorsqu'un élu local préside le Comité local pour l'emploi, il va faire très attention de veiller à ce que les professionnels du territoire soient bien associés et consultés.

Sophie Massieu: Est-ce que, Jeanne, on a des questions sur le chat?

Question du public : Eliette Lopez, qui nous suit sur la chaîne YouTube de TZCLD, s'interroge sur l'accès à la formation pour les allocataires du RSA.

Sophie Massieu: Anne?

Anne Eydoux: On est un petit peu loin de notre sujet... Pour avoir un petit peu travaillé là-dessus, ce n'est pas forcément quelque chose de très simple parce que le paysage des politiques d'insertion en France est très fragmenté. On a d'un côté des allocataires du RSA qui dépendent du département. C'est le département qui les oriente et qui est en charge des politiques d'insertion. Certains départements développent des formations pour les allocataires du RSA, mais c'est plutôt la région qui est responsable de la formation des privés d'emploi et la connexion ne se fait pas toujours très bien entre les départements et les régions. Pour avoir étudié avec des collègues un dispositif de formation ouvert aux allocataires du RSA dans la région Ile-de-France, cela va beaucoup dépendre de la manière dont la région et les départements se coordonnent pour travailler... Parfois, on n'a pas vraiment les tuyaux qui permettent d'orienter les allocataires du RSA vers les formations et, dans le dispositif qu'on a étudié, il se trouve que ça se faisait beaucoup par bouche-à-oreille parce que, précisément, ces tuyaux n'existaient pas. Pour donner des éléments de généralisation, je pense aussi que les politiques de l'emploi, les politiques d'insertion sont très souvent des pauvres politiques, comme vous le disiez. Beaucoup de choses se jouent dans les premiers mois de la privation d'emploi, mais il y a beaucoup de chômeurs de longue durée, beaucoup d'allocataires du RSA et peu de ressources à mettre en face, que ce soit en termes de formation, mais je dirais aussi, puisqu'on est en train de parler de Territoire zéro chômeur, en termes de création d'emplois. C'est-à-dire que ce qui est quand même très important, si on se dit que nul n'est inemployable et que beaucoup de ces chômeurs de longue durée, quel que soit leur statut, veulent travailler, ce qui manque quand même, ce sont les emplois. Je pense que, là, il y aurait des ressources à consacrer à la fois aux dispositifs de formation mais aussi et peut-être surtout à des créations d'emplois sur le territoire. Il y a des besoins.

Sophie Massieu : Il nous manque des emplois, ça me fait faire une pirouette qui nous éloigne un peu du sujet, mais je veux vous entendre sur le plein emploi...

Patrice Bossart: Par rapport à la personne qui nous a interpellés en ligne, il y a les Crefop dans chaque région qui vont déterminer les emplois en tension, mais dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, il y a théoriquement des contrats d'engagement réciproque où on peut, dans un projet professionnel, trouver des moyens auprès des départements pour financer des formations et qui plus est, on peut avoir des cofinancements lorsque cela relève des métiers dits en tension sur les territoires. Donc, il y a des possibilités. Elles sont moins claires et peut-être moins accessibles au grand public à travers les prestations que peut offrir Pôle Emploi ou dans les différentes entreprises par les différents OPCO, mais il y a des possibilités et il faut se rapprocher de son référent RSA qui, lui, peut accompagner même jusqu'à la création d'entreprise avec des aides qui peuvent être allouées par des territoires.

Sophie Massieu: Histoire d'avoir une habile transition vers la deuxième table ronde qui ne va pas tarder, Anne Eydoux, un mot sur le plein emploi ? Juste un mot parce que ça va être en partie aussi la question autour de la garantie d'emploi, mais vous, ça vous semble... d'actualité ?

Anne Eydoux : Depuis les années 80, on a quand même renoncé à des politiques de plein emploi. Les politiques d'insertion et les politiques de l'emploi sont venues combler un vide, le vide du plein emploi, mais en fait, elles ne l'ont jamais comblé. On est dans des politiques d'aménagement des marges de l'emploi, mais on est loin du plein emploi. Il y a des spécialistes américains et surtout américaines, comme Stéphanie Kelton ou Pavlina Tcherneva, dont le livre La garantie d'emploi a été traduit en français, qui défendent l'idée qu'il est possible de revenir au plein emploi en créant des emplois publics et elle donne des exemples. Il y a des exemples nationaux comme le new deal qui est quand même bien connu, aux Etats-Unis, ou les jefes y jefas, c'est-à-dire les chefs et cheffes de famille en Argentine et puis, dans les exemples que cite Pavlina Tcherneva, il y a aussi TZCLD. TZCLD on est quand même sur des micro-exemples, des exemples locaux. On n'est pas très sûr que ça va se transformer en une politique nationale de plein emploi, parce que qu'on voit que ce sont des petites vagues d'expérimentation, et ce n'est pas sûr qu'il y ait les ressources ou la volonté de passer à une échelle nationale, mais ce qui est intéressant, c'est qu'au moins dans les territoires, on travaille à créer des emplois qui répondent à des besoins sociaux. On a aussi devant nous la transition écologique et je pense que les efforts qui sont faits aujourd'hui sont très en deçà de ce qui est nécessaire. Il faudrait certainement aussi un travail interdisciplinaire, je pense qu'il y a des chantiers devant nous. Et puis, sur les partenaires sociaux, dès 1943, les économistes keynésiens ou postkeynésiens disaient que les employeurs n'aimaient pas beaucoup le plein emploi puisque le chômage, ça discipline à la fois les chômeurs et les travailleurs. Et, donc, ça serait important que les partenaires sociaux s'investissent dans ces expériences. C'est le cas avec TZCLD mais il y a parfois aussi une réticence des syndicats précisément parce que, si on se positionne dans le cas français, on a depuis des années des politiques d'austérité qui ont été particulièrement dures dans les territoires et parmi les emplois qui reviennent avec TZCLD, qui sont des emplois au SMIC, on a aussi des emplois qui étaient, avant, des emplois publics et mieux payés. Le bûcheronnage par exemple, avec notamment ce qui va être nécessaire dans les forêts et dans le défrichage pour prévenir les incendies. Donc, quand on est dans un regard historique, ça peut être aussi plus mitigé. Je ne veux surtout pas dire que Territoire zéro chômeur est une mauvaise expérience mais on arrive sur un terrain où l'emploi est quand même très dégradé et quand on voit le chemin à parcourir pour avoir une garantie d'emploi et le plein emploi, il y a encore beaucoup à faire. Il faut se retrousser les manches et que tout le monde s'y mette! Voilà. Je ne veux pas être décourageante. Je m'arrête.

Sophie Massieu : C'est la fin de cette première table ronde. Merci beaucoup à tous les trois. Va monter le binôme de choc de Territoire zéro chômeur en les personnes de Louis Gallois et de Laurent Grandguillaume pour faire un petit point sur l'état d'avancement de l'expérimentation, la prospective, etc.

INTERMÈDE

LAURENT GRANDGUILLAUME ET LOUIS GALLOIS



De gauche à droite : Sophie Massieu, Louis Gallois et Laurent Grandguillaume

- Louis Gallois, Président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée
- Laurent Grandguillaume, Président de Territoires zéro chômeur de longue durée

Sophie Massieu : On va continuer avec M. Grandguillaume et M. Gallois. Peut-être un premier retour sur ce que vous avez entendu ?

Louis Gallois: C'était très intéressant. C'est très intéressant d'entendre, bien sûr, une chercheuse, mais aussi des responsables syndicaux qui s'expriment sur ce sujet des chômeurs de longue durée parce que ce n'est pas extrêmement fréquent. Je sais que les organisations syndicales montrent qu'elles s'intéressent à ce sujet, mais elles s'expriment assez rarement sur ce sujet. J'avais eu l'occasion de le dire dans une conférence sociale qui s'était tenue il y a quelques années. J'ai trouvé que beaucoup de choses étaient à la fois intéressantes et très justes, mais je voudrais quand même dire une chose: je ne partage pas ce qui a été dit sur l'IAE. L'insertion par l'activité économique joue un rôle essentiel, j'aurai l'occasion de le redire, d'ailleurs. La standardisation, je ne sais pas où vous l'avez vue. J'ai visité des dizaines de chantiers d'insertion et je peux vous dire que le dialogue qui se mène à l'intérieur des chantiers sur l'activité que l'on propose aux personnes qui sont dans ces chantiers, ça n'a rien d'une standardisation. Je ne peux pas laisser passer une sorte de caricature du chantier d'insertion.

Laurent Grandguillaume: On revient à l'essentiel, en particulier ce qui a été dit sur l'article 5 du Préambule de la Constitution de 1946, sur le fait que nous avons le devoir de travailler et aussi le droit d'avoir un emploi, c'est issu du Conseil national de la Résistance. Dans les débats actuels, on voit bien qu'il y a une ère de la stigmatisation: on stigmatise celui qui serait le chômeur volontaire. On ne parle pas des privés d'emploi mais des personnes qui sont au chômage et qui le seraient volontairement. Dans cette

expérimentation, je crois que nous avons à nous battre dans le concret, pour démontrer que l'on peut éradiquer la privation durable d'emploi, mais aussi pour démontrer que toutes les personnes qui sont justement mobilisées ont plein de choses à apporter, plein de savoirs, d'expériences, de choses positives. Il faut sortir de cette stigmatisation et ne pas laisser passer ces mots blessants pour les personnes qui n'ont pas le choix. Elles se mobilisent pour avoir un emploi. Je pense que revenir aussi à l'esprit d'Ambroise Croizat et de la sécurité sociale et des fondamentaux de la solidarité dans notre pays, c'est aussi essentiel dans cette période. Je crois que Territoire zéro chômeur de longue durée est aussi une expérimentation porteuse de ces valeurs qui nous unissent. Enfin, sur la question de l'insertion, nous sommes complémentaires, bien sûr, avec l'insertion par l'activité économique puisque, comme le montre la deuxième étape de l'expérimentation, il y a des acteurs de l'insertion qui portent eux-mêmes des entreprises à but d'emploi, et qu'on a appris les uns des autres. Les régies de quartier ici et là. Par exemple à Lyon dans le 8e arrondissement où douze personnes ont signé vendredi un contrat à durée indéterminée avec le lancement de l'EBE sur la base d'une régie de quartier. Donc c'est possible. Nous n'avons de leçon à donner à personne, ce que nous apportons, nous, Territoire zéro chômeur de longue durée, c'est qu'au-delà de l'action, il y a un idéal fort, il y a une forme d'utopie, et je n'ai pas peur du mot, qui vise à éradiquer la privation d'emploi. Nous ne sommes pas un dispositif, car c'est la place de la personne qui compte. Les personnes privées d'emploi construisent avec nous le projet et dans l'insertion, il y a aussi cet esprit. C'est un combat dans lequel on se rejoint avec les acteurs de l'insertion. On mène ensemble ce combat en faveur de la garantie d'emploi, du droit à l'emploi. On l'appelle comme on veut, ce qui compte c'est de trouver une solution avec les personnes et pas seulement pour elles.

Sophie Massieu : Il y a aujourd'hui 35 territoires habilités, quelles sont les perspectives ? Comment les choses vont-elles s'articuler entre le Fonds et TZCLD ?

Louis Gallois: Entre le Fonds et TZCLD l'articulation est permanente et assez spontanée. Nous nous voyons régulièrement, de même que nos directrice et directeur. Nous échangeons constamment sur les territoires. L'articulation n'est pas un sujet. A un moment donné, j'avais eu l'idée de les fusionner, mais ce n'est pas possible. TZCLD est financé par des fonds privés et nous sommes financés par des fonds publics. Il faut donc que la séparation soit claire entre les deux. C'est pas mal qu'il y en ait qui soient directement dans l'opérationnel et d'autres qui aient la vision d'ensemble et la prospective. Et ceci, d'ailleurs, sans que ça empêche TZCLD de s'intéresser opérationnellement à un certain nombre de choses et sans que ça empêche quiconque chez ETCLD de penser à l'avenir. Mais cette focalisation de l'un sur la vision d'ensemble, la vigilance vis-à-vis des principes et la préparation de l'avenir et l'autre focalisée sur la gestion opérationnelle des territoires, je trouve que c'est quelque chose qui fonctionne bien. Je ne vois pas la nécessité de changer quelque chose dans ce dispositif.

Laurent Grandguillaume: Il y a effectivement une communauté de dialogue dans le projet d'action et puis on n'est pas attaché, finalement, à un récit. Comme je le dis toujours, ce qui compte, ce n'est pas le récit historique d'un projet, c'est plutôt construire le récit par l'action. Donc, démontrer que ça marche, démontrer comment on peut l'améliorer. C'est ce qu'on fait. Aujourd'hui, il y a 35 territoires qui expérimentent. Il y en a d'autres qui seront habilités dans les mois à venir. Nous allons mener deux combats importants. D'abord, l'amendement soupape, c'est-à-dire que, dans la deuxième loi qui a été votée, certains esprits ont voulu nous réfréner dans notre ambition et ont introduit dans la deuxième loi, votée à l'unanimité, une procédure d'habilitation par un décret en Conseil d'Etat plutôt que par un arrêté ministériel au-delà de 50 territoires nouveaux habilités. On voit bien l'esprit chagrin qui a inspiré cette disposition, mais comme nous sommes tenaces, il y aura un amendement "soupape" dans la loi dite "marché du travail" au Parlement le 3 octobre.

Nous espérons que plein de groupes différents porteront cette idée. Nous serons vigilants aussi à ce que, dans la loi de finances, on ne mette pas un plafond réducteur qui empêche à de nouveaux territoires supplémentaires d'être habilités, dans l'ambition que l'on a définie ensemble en 2023. Il y aura le projet de loi de finances sur lequel nous serons aussi très attentifs sur les moyens qui seront votés pour l'expérimentation. Cela afin que les moyens soient prévus pour les 35 ou 40 territoires habilités bien sûr, mais aussi pour tous ceux à venir. Et puis nous avons aussi un combat à mener dans l'action : celui de bien

insister sur la formation et la montée en compétences des salariés. C'est ce qui est fait dans les territoires et avec le Fonds. Il est important aussi que les Comités locaux ne s'endorment pas, il faut les secouer un peu car ils sont fondamentaux. Il est important que l'Entreprise à but d'emploi, ses administrateurs, ses responsables soient aussi dans une dynamique positive mais surtout de construction d'un projet d'un collectif de travail et pas seulement dans de l'utopie. Il y a l'utopie et il y a la réalité. Là aussi, c'est important de mêler les deux. Et puis le dialogue avec les Départements, je l'ai dit tout à l'heure, qui parfois est complexe. Dans la très grande majorité, il n'y a pas de problème, mais dans certains territoires, il y a parfois des sujets à traiter. Voilà les chantiers auxquels je pense immédiatement.

Sophie Massieu: Et après il y aura une troisième loi?

Louis Gallois: Oui. Je pense qu'il y a un sujet d'actualité pour nous et cela va m'amener à la troisième loi. Le gouvernement va lancer une concertation sur le plein emploi, dans lequel on parlera du RSA. On en a parlé tout à l'heure, je partage beaucoup les réserves qui ont été exprimées sur le projet tel qu'il est, j'attends de voir un peu les modalités, mais je pense qu'il peut y avoir une sorte de dévoiement du système si l'on rentre dans une logique de travail obligatoire. Ce qui, d'une manière ou d'une autre, serait contraire à des principes qui ont été rappelés. Il y a aussi une partie consacrée au chômage de longue durée. Il est évident que nous ne pouvons pas, nous et l'ensemble de l'économie sociale et solidaire, ne pas saisir cette occasion de montrer la place que l'économie sociale et solidaire peut jouer. Pourquoi ? Parce que l'économie sociale et solidaire a des caractéristiques qui la rendent particulièrement apte à aborder le problème des chômeurs de longue durée. Elle n'a pas les caractéristiques des entreprises de droit commun, elle peut s'orienter sur des travaux utiles pour la société, elle connaît les publics éloignés de l'emploi. Je parlais tout à l'heure de l'insertion par l'activité économique, cela peut être l'emploi adapté, etc. Il y a une connaissance des publics et une pratique des publics qui est importante. Et, enfin, l'économie sociale et solidaire peut recevoir de l'argent public. Donc, elle est clé sur les personnes, les chômeurs de longue durée, et particulièrement sur les plus éloignés de l'emploi. Je pense donc que nous devons faire valoir cela dans la discussion qui va s'engager avec les partenaires sociaux qui seront dans la concertation. C'est pour nous l'occasion de nous confronter, de dialoguer avec les partenaires sociaux sur ce sujet. Nous allons aussi commencer à réfléchir aux modalités d'amélioration, de renforcement de cette lutte sur le chômage de longue durée et dans la perspective de la troisième loi. Il y a un certain nombre de sujets. La coordination : je crois qu'il faut une coordination beaucoup plus forte des différentes composantes de l'économie sociale et solidaire pour aborder ce problème du chômage de longue durée. Cette coordination doit être décentralisée. Il faut trouver le bon niveau de décentralisation pour cela. Il y a la question du rôle des collectivités territoriales et des partenaires sociaux. Comment les collectivités territoriales peuvent être associées ? C'est absolument essentiel. C'est une des richesses de Territoire Zéro Chômeur : avoir montré l'importance de cette dimension territoriale. Il y a également, évidemment, le rôle des partenaires sociaux, qui sont déjà présents dans les entreprises à but d'emploi. C'est tout à fait normal, ce sont des entreprises donc il y a des organisations syndicales qui sont là. Il y a également, dans nos comités locaux, les organisations patronales qui sont présentes. On parlait tout à l'heure d'artisanat, il y a les Chambres des métiers, les Chambres de commerce, il peut y avoir les entreprises. Nous plaidons pour aller vers des CDI pour tout le monde. Ça peut être des CDI de mission, des CDI de chantier, etc. Mais je pense que nous aurons à réfléchir, dans le cadre de la troisième loi, à cette marche vers le CDI ou des formes de CDI à inventer.

Et, enfin, il y aura la bataille des crédits évaluatifs parce que, comme Laurent l'a évoqué, nous sommes dans le cadre de crédits limitatifs actuellement, c'est-à-dire des enveloppes qui sont fixées. On essaye de les fixer assez larges pour que ça ne nous gêne pas. Mais il est clair qu'il faut aller au-delà. Si nous sommes capables de démontrer, et c'est essentiel, que la mise à l'emploi de personnes privées d'emploi durablement n'est pas un coût, que même pour les finances publiques, ce n'est pas un coût ou un coût très limité, je pense donc que nous pourrons aller vers des crédits évaluatifs. Je rappelle que, pour l'assurance chômage, ce sont des crédits évaluatifs. Or, notre objectif n'est-il pas d'aller vers une sorte d'assurance emploi ? L'expérimentation doit-elle se noyer dans l'économie sociale et solidaire ? Je pense que non. Ce qu'il faut préserver, c'est la diversité, c'est que chacun, dans cette économie sociale et soli-

daire, apporte sa pierre à l'édifice. Je parle de "pierre" parce que je pense que, d'une certaine manière, Territoires Zéro Chômeur de longue Durée est la clé de voûte de cet ensemble. Par cette originalité de ne pratiquer aucune sélection ni aucune limitation dans les embauches, l'expérimentation assure le bouclage du système. Mais une clé de voûte, ça ne fait pas la voûte. Il faut d'autres pierres pour ça. Constituer cette voûte avec en clé Territoires zéro chômeur, c'est le chantier de la troisième loi. Je trouve que c'est un chantier essentiel pour l'avenir du pays, parce qu'on sait très bien qu'il y a ce problème de la privation de 2,5 millions personnes privées durablement d'emploi. C'est une gangrène qui taraude le pays.

Sophie Massieu: Ça me fait une transition très habile vers la garantie d'emploi, à moins que vous ayez un petit mot à rajouter Laurent ?

Laurent Grandguillaume: Nous allons définir une charte des fondamentaux dans les mois qui viennent : recherche d'exhaustivité, contrats à durée indéterminée, le fait que la personne est au cœur du projet et en est actrice... Les acteurs des territoires seront sollicités pour la définir avant de travailler tous ensemble sur la définition de ce que peut être cette troisième loi. Bien évidemment, on invitera les partenaires sociaux à participer aussi à cette réflexion, s'ils le souhaitent, parce que cela nous semble essentiel. Nous allons donc définir ces étapes sur la troisième loi qui ne sera pas sera la fin. Parce que là où il y a une volonté, il y a un chemin et c'est un chemin de réaliser un idéal. La troisième loi doit permettre d'aller encore plus loin pour les personnes qui attendent encore un emploi, une sécurité finalement, là où il n'y en a aucune.

Nous allons devoir réfléchir aussi aux modalités : comment ? A quelles conditions ? J'écoutais tout à l'heure le témoignage du représentant de la Fédération de l'ameublement. Les artisans ont été les premiers avec d'autres à défendre le droit au travail, Faubourg Saint-Antoine, lors de la révolution de 1848. Nous avons tous ensemble, avec les artisans, les salariés, les entrepreneurs, à travailler pour définir ce que doit être justement l'exercice de ce droit à l'emploi et à quelles conditions on peut le faire. Sans entrer en concurrence avec les activités existantes car il ne s'agit pas de détruire un emploi en en créant un nouveau à côté, que ce soit un emploi public, par rapport à la fonction publique, comme un emploi privé.

Sophie Massieu : Merci. Merci beaucoup à tous les deux. Merci aux intervenants de la première table ronde.

On termine donc cette première partie de l'Université d'été avec un appel à la mobilisation générale et à la définition commune de cette charte, c'est un beau projet fédérateur. Vous avez dix minutes de pause. Dix, pas onze !

LES PARTENAIRES SOCIAUX ET LA GARANTIE D'EMPLOI TERRITORIALISÉE



De gauche à droite : Sophie Massieu, Marylise Léon, Sophie Thiéry, Jean-François Foucard et Dominique du Paty

- Marylise Léon, secrétaire générale adjointe de la CFDT
- **Sophie Thiéry**, présidente de la Commission travail et emploi du Conseil économique, social et environnemental
- Jean-François Foucard, secrétaire national parcours professionnel, emploi et formation à la CFE-CGC
- Dominique du Paty, vice-présidente de la CPME et en charge des questions d'inclusion

Sophie Massieu: Venons donc à la garantie d'emploi territorialisée. Il s'agit de fournir un emploi à ceux qui en sont privés. Mais comment faire et que peuvent proposer les partenaires sociaux ? Pour en parler avec moi, Marylise Léon, secrétaire générale adjointe de la CFDT, Jean-François Foucard, secrétaire national parcours professionnel, emploi et formation à la CFE-CGC, Dominique du Paty, on parlait tout à l'heure de petites entreprises, vice-présidente de la CPME et en charge des questions d'inclusion. Et Sophie Thiéry, présidente de la Commission travail et emploi du Conseil économique, social et environnemental. Marylise, cette question implique la mobilisation de tous les acteurs sur un territoire, les syndicats, les associations, etc. Comment est-ce que ça peut fonctionner ? Comment ça peut se mettre en place ? Est-ce que c'est si facile ?

Marylise Léon, secrétaire générale adjointe de la CFDT

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour cette invitation à débattre. En tant que responsable CFDT, je n'ai pas de recette miracle, par contre, j'ai une conviction, c'est que ce concept de garantie d'emploi qui nécessite encore quelques travaux à la fois de réflexion et d'expérimentation, il part du fait qu'il y a des acteurs locaux qui ont très envie d'agir et que l'objectif, c'est bien de fournir un cadre pour pouvoir passer à l'action. Mobiliser les acteurs, il y a l'impulsion et puis il y a dans la durée, donc, ça fait partie des sujets sur lesquels il faut qu'on puisse travailler. Alors, l'intérêt, pour mon organisation, qui est la CFDT, c'est qu'on a une capacité à être en réseau et à mobiliser sous différentes formes qui est assez intéressante

et pertinente, je pense. Et c'est ce qu'on fait déjà pour un certain nombre d'actions : on est impliqués dans des expérimentations Territoires zéro chômeur de longue durée, on est aussi partenaires d'acteurs de l'IAE, et avec une force que l'on essaye de cultiver, c'est que, en tant qu'organisation syndicale, on est à la fois dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise. Certains pourront nous reprocher qu'on s'occupe surtout de ceux qui sont dans l'entreprise, qui sont en emploi, mais comme on a coutume de dire à la CFDT, les chômeurs sont des personnes privées d'emploi, destinées à avoir un emploi, à retrouver un emploi selon des modalités qui peuvent être très différentes en fonction des parcours des uns et des autres. Donc, l'intérêt, c'est de mobiliser et puis de faire réseau et de faire maillage. On est implantés partout en France, que ce soit en métropole ou en Outre-mer, et puis je fais juste un petit focus sur une structure qui me tient particulièrement à cœur, qui est l'alliance qu'on a lancée il y a quelques années maintenant, qu'on a appelée le Pacte du pouvoir de vivre. C'est une alliance d'une soixantaine d'organisations, syndicats, associations de lutte pour la protection de l'environnement, de lutte contre la pauvreté, il y a tout un ensemble d'acteurs de la société civile qui ont voulu travailler sur des propositions communes, donc, dans nos propositions, il y a cette question de garantie d'emploi territorialisée, et l'un des objectifs aujourd'hui, c'est comment on passe à l'action et comment on mobilise. Alors, ce ne sont pas les bonnes volontés qui manquent, mais c'est je pense le cadre dans lequel on peut travailler ensemble. Et, donc, on a plusieurs dizaines de groupes locaux à géométrie variable qui réunissent des acteurs d'associations, d'organisations syndicales à géométrie tout à fait variable. Et l'idée est bien de recueillir toutes ces envies de faire et de leur proposer un cadre pour pouvoir passer à l'action.

Sophie Massieu: Merci. Des groupes locaux à géométrie variable, Dominique du Paty, on croirait qu'on est en train de parler de Territoires zéro chômeur, un peu, non ? Vous qui êtes administratrice du fonds d'expérimentation et qui êtes encore engagée dans un CLE, comment est-ce qu'on fait travailler ces acteurs ensemble ?

Dominique du Paty, vice-présidente de la CPME et en charge des questions d'inclusion

C'est une très bonne question parce que la difficulté aussi du chômage, elle est liée à la mise en réseau. Par exemple, souvent, les personnes qui sont éloignées de l'emploi sont éloignées d'un système social et c'est très compliqué d'avoir des mises en relation notamment avec des entreprises. J'ai été administratrice d'ETCLD, je suis vice-présidente en charge de l'inclusion à la CPME, la Confédération des petites et moyennes entreprises, et nous sommes évidemment très concernés par l'emploi. Moi, je vais juste remettre un petit peu l'église au centre du village et vous dire que l'on commence à réentendre le mot « travail », c'est extraordinaire! On pensait que c'était un gros mot et, maintenant, il revient! Moi, ça me réjouit. Je voulais vous le dire, même s'il y a certaines polémiques autour du travail, mais en tout cas, nous, à la CPME, ça nous réjouit parce qu'en fait, l'objectif des entreprises, c'est quand même de recruter. Alors, on dit que justement, les demandes d'emploi, c'est uniquement pour du travail précaire, à temps partiel, dans des secteurs extrêmement difficiles... Excusez-moi mais je suis entrepreneuse, donc je connais mon boulot et j'entends vraiment sur tous les territoires qu'il y a des problèmes de recrutement. Alors, c'est pour ça que je dis que le réseau est fondamental et Territoires zéro chômeur de longue durée, justement, est là aussi pour faire réseau. Pour nous, je pense, en tant qu'entreprises et surtout PME, qui constituons le maillage territorial de la France, c'est quand même quelque chose qui est important, et qui constitue aussi l'offre de services de tous les gens qui habitent soit dans les zones rurales, soit dans les villes, etc. Les TPE et PME font qu'un territoire peut vivre et se développer. L'objectif d'un entrepreneur, c'est donc de recruter. Moi, je n'ai jamais connu un entrepreneur qui ne voulait pas recruter. Alors, on disait que ce n'était pas un dispositif, non, mais c'est une expérimentation, et c'est une expérimentation qui marche. C'est ça qui est intéressant. Et en plus qui regroupe tous les partenaires. C'est pour ça que c'est passionnant, Territoires zéro chômeur de longue durée et cette expérience. L'idée, si vous voulez, on en avait échangé d'ailleurs avec M. Grandguillaume, c'est aussi de faire le lien, c'est-à-dire que, nous, TPE et PME, on serait partants pour pouvoir recruter par exemple des gens qui viennent de ces organisations, de Territoires zéro chômeur de longue durée, et l'idée, pour un entrepreneur, c'est difficile d'avoir en tête qu'une personne a été durablement privée d'emploi et, donc, évidemment, il y a plein de stéréotypes qui se mettent face à lui en se disant : je ne vais pas pouvoir faire, je ne vais pas savoir l'accompagner, comment est-ce qu'on se positionne par rapport à une personne comme ça ? Comment est-ce qu'on la

recrute ? Donc, je pense que l'idée, c'est de casser aussi un peu toutes nos idées reçues parce que j'ai entendu beaucoup d'idées reçues sur les entreprises, mais il y a aussi beaucoup d'idées reçues de la part des entrepreneurs qui se disent : comment je vais faire pour recruter quelqu'un éloigné de l'emploi ? Parce que pour eux, ce sont des gens hirsutes qui n'ont plus de langage social, ce qui est faux, mais il faut que ces personnes-là soient vraiment accompagnées, et nous poussons à la formation et à l'accompagnement de personnes justement éloignées de l'emploi de longue durée.

Sophie Massieu: Il va falloir réfléchir à des questions de formation si on veut de l'emploi de qualité. Dominique du Paty a dit tout à l'heure que les offres d'emploi n'étaient pas forcément toutes précaires et que ce n'était pas la raison principale, selon elle, du fait que les entreprises ne trouvaient pas de maind'œuvre et que les gens ne trouvaient pas d'emploi. Est-ce qu'il n'y a pas des enjeux de requalification qui se posent ?

Jean-François Foucard, secrétaire national parcours professionnel, emploi et formation à la CFE-CGC

Bonjour à tous. Ce qui me gêne, chaque fois qu'on parle de chômage, c'est que l'alpha et l'oméga, ce serait toujours la formation. Et au niveau du chômage, on voit dans la discussion de la table-ronde juste avant qu'il y a deux sujets, quand même. Il y a le chômage... Alors, pour faire simple, avant d'aller sur la longue durée, les partenaires sociaux, le cœur du sujet, leur cœur de compétences, au départ, c'est dans l'entreprise, faire en sorte que les personnes ne soient pas au chômage, donc continuer sur la formation continue, et la deuxième chose, c'est, au niveau de Pôle Emploi, de former les gens qui viennent d'arriver. Manifestement, quand on parle de chômeurs de longue durée, c'est qu'en fait, ce domaine de qualification, bien sûr, est important parce que plus on reste au chômage, plus, entre guillemets, on se déqualifie et, dernier point, entre guillemets, on "attire moins le chaland", les employeurs vont dire qu'ils sont moins employables, et les employeurs se disent : cette personne me paraît bien, mais ça fait quinze, seize mois qu'elle est au chômage, et ils ont peur de la prendre. Il y a plein de freins périphériques en tout genre. Ce serait bien un peu de segmenter les choses. Nous, partenaires sociaux, si on regarde Pôle Emploi, par rapport aux gens qui retrouvent un emploi, c'est 10% des emplois. Seulement 10% des gens qui retrouvent un emploi, étude de la DARES, c'est Pôle Emploi qui leur a fourni l'intermédiaire. Les deux autres grandes situations, c'est le réseau qui permet de retrouver un emploi ou une candidature spontanée. Il s'avère que les personnes qui sont sans emploi de longue durée n'ont souvent pas de réseau, des qualifications faibles, des problèmes de transport, de santé, de logement... Donc, toute la dynamique, c'est de mettre tout ça en réseau. Après, on sait que, entre la fonction publique, les lois européennes et les entreprises, il ne faut pas que ça rentre en concurrence, il y a une multitude de règles qui permettent de régir ça, et en fait, ce qui est intéressant, c'est que nous ne pensons pas que l'alpha et l'oméga, ce soit Pôle Emploi. Pour nous, CFE-CGC, c'est un porte-avions, et il faut des Zodiac. Pour l'insertion, chaque cas est particulier, il faut customiser. Bien sûr, il y a un cadre, mais à un moment donné, il faut qu'il y ait des gens qui y entrent. Dernier point, sur les entreprises, en général, elles veulent des gens directement employables, depuis les années 70 elles recrutent des gens avec des compétences « sur étagère » et elles ne forment plus en interne. Dans les années 50, à la sortie de la guerre, elles devaient les former. Avec les évolutions technologiques, elles vont devoir réapprendre à former. Elles n'ont pas investi depuis quasiment quinze ans sur la formation continue, elles ont des gros trous... Après, bien sûr, il y a un certain nombre de domaines où il y a l'organisation du travail et la qualité. Mais, à un moment donné, on ne peut pas résoudre l'alpha et l'oméga de la formation. Sur les chômeurs de longue durée, pour moi, c'est une fausse approche. C'est une des dimensions qui est intéressante pour attirer pour avoir un emploi. Et pour faire le lien, lorsqu'on est au chômage, la première chose que les gens veulent, c'est un emploi, et après, ils font la formation, et même s'ils sont en formation, s'ils retrouvent un emploi, en général, ils quittent la formation. Et dans notre pays en particulier, l'emploi est constitutif de notre identité, et ce qui est important pour nous, c'est pour ça qu'on défend les systèmes permettant d'accompagner des personnes très différentes, c'est de ramener sur l'emploi.

Sophie Massieu: Mais comment on fait?

Jean-François Foucard: Je vais prendre un exemple. La transition collective. A un moment donné, l'Etat a voulu mettre beaucoup d'argent. Il a voulu tout verrouiller, vérifier que chaque euro allait au bon endroit. Ça ne marche pas. Il faut laisser respirer. Après, qu'il y ait des contrôles, des évaluations... Mais à un moment donné, il faut de la respiration.

Sophie Massieu: Mais concrètement? J'insiste, pardon.

Jean-François Foucard: Concrètement, les partenaires sociaux. La politique de l'emploi a toujours été refusée parce que Pôle Emploi, c'était l'ASSEDIC, donc l'assurance et l'indemnité, et l'ANPE, la politique de l'emploi pour le retour. Tous les gouvernements ont toujours voulu garder à la main cette chose-là. Dès qu'on essaye au niveau tripartite d'aller sur la formation des chômeurs, d'essayer de faire les choses, on nous dit à chaque fois: ça, c'est notre responsabilité, ne touchez pas, circulez, il n'y a rien à voir. Donc, à la limite, notre seule possibilité aujourd'hui, c'est de faire en sorte que les gens ne soient pas en situation de chômage de longue durée, et une fois qu'ils y sont, on ne sait pas ce qu'il faut faire, à part laisser faire des expérimentations pour des gens qui ont envie et qui ont le savoir.

Sophie Massieu: Merci beaucoup. Mais ne vous inquiétez pas, vous aurez de nouveau chacun la parole. Sophie Thiéry, de votre poste d'observatrice, qu'est-ce que vous raconte cette idée d'ancrage territorial, à quelle condition aussi la garantie d'emploi peut-elle être faite? Est-ce que c'est d'abord, comme l'a dit Jean-François Foucard, la garantie d'abord de ne pas le perdre autant que faire se peut?

Sophie Thiéry, présidente de la Commission travail et emploi du Conseil économique, social et environnemental

Tout à fait. Je représente le Conseil économique, social et environnemental. Le CESE n'a pas été saisi ou pas encore été saisi sur cette troisième loi et sur cette garantie de l'emploi, ce qui ne l'empêche pas d'avoir déjà à de nombreuses reprises montré tout le soutien à la démarche. Il y avait eu, à la Commission travail et emploi que je préside, un avis qui avait été rendu en 2015 sur les conditions de la réussite que M. Grandguillaume a rappelées, et dans cette commission, il y a les partenaires sociaux, c'est vrai, mais au sein du CESE, il y a l'ensemble de la société civile, et avec la réforme récente du CESE, ce lien entre l'éclairage qu'on doit apporter aux pouvoirs publics et la société se renforce, et ça se sent y compris dans cette commission qui était plutôt celle des partenaires sociaux et qui s'est beaucoup ouverte à l'ensemble de la société civile et à des ONG environnementales, des associations de la vie familiale, etc. Donc, en 2015, le CESE avait déjà rendu un avis sur les conditions de la réussite, et un certain nombre de sujets avaient été clairement identifiés. Je vais y revenir juste après. Mais en 2020, il y a eu de nouveau un avis qui s'appelait, cette fois « prévention et réduction du chômage de longue durée dans les territoires », ce qui me permet de rebondir sur votre question en disant : il y a deux choses essentielles, d'abord, c'est de prévenir, d'empêcher. Empêcher d'être au chômage de longue durée, ça veut dire actionner très vite, évidemment, des dispositifs dès qu'on est au chômage, mais surtout ne pas être au chômage. Je rebondis. Quand on parle des sujets sur le rôle des partenaires sociaux, par exemple, ça peut être déjà en amont dans la formation ou dans la polycompétence qui peut se développer aussi dans les postes de travail, pas forcément en passant par des cursus de formation, mais qui est ce sujet-là. Et c'est vrai qu'on a un droit de la formation professionnelle qui a eu tendance à s'individualiser avec le CPF, il y a une vraie responsabilité des entreprises face à ça, à s'assurer qu'il n'y ait pas d'oubliés de la formation dans les collectifs de travail. C'est déjà de la prévention. Deuxième chose, c'est sur les territoires : effectivement, je crois que, dans les deux avis, ce qui a pu être dit, c'est que ce fléau qu'est le chômage de longue durée pour les personnes qui le vivent en premier lieu, mais pour la société tout entière parce que ce n'est pas bon, une société qui est capable d'accepter ça, ça ne se résout jamais à coups de grandes politiques nationales. Ce n'est pas les allégements de charges sociales sur les bas salaires ou sur certaines zones, qui vont permettre de régler le problème de chômage de certaines personnes, les situations d'exclusion. Les solutions sont toujours territoriales. C'est de la mobilisation et du sur-mesure. L'avis de 2020 n'était pas centré sur Territoire zéro chômeur de longue durée, c'était toutes les mesures qui activent les dépenses sur les territoires, au plus près des besoins, des besoins des personnes, et au plus près des besoins du territoire. Je me permets une petite incise : à la commission travail pour le nouveau mandat, on s'est fixé

deux fils directeurs majeurs que sont le travail et l'emploi, et je suis d'accord que c'est important de dire qu'on ne parle plus seulement d'emploi mais du travail, le travail et l'emploi dans la transition écologique, et deuxièmement, le renouvellement du rapport au travail que les personnes sont en train de conduire. On a là quelque chose de très intéressant : on va se poser dans cette expérimentation la question du sens du travail pour la personne et pour le territoire. C'est-à-dire que ce sont des emplois qui doivent avoir du sens en termes d'utilité sociale par rapport à des services ou des produits non couverts, et c'est un travail qui va avoir du sens pour la personne qui va s'intégrer dedans puisque la personne participe à la construction même de son poste. Donc, ça, je pense que c'est un élément important.

Sophie Massieu : On l'a évoqué tout à l'heure, Marylise Léon, la question du plein emploi. Est-ce que c'est un slogan ? Est-ce que c'est atteignable ? Quel est votre sentiment là-dessus ?

Marylise Léon : Ça dépend de qui parle, en fait, je pense. Le plein emploi, c'est un objectif pour tous, l'idée étant de faire en sorte de prévenir le chômage et de faire en sorte que tout le monde puisse, en tout cas, c'est la vision qu'on a du travail, s'émanciper et s'épanouir par le travail. Aujourd'hui, dans le débat tel qu'il est posé, je vais être tout à fait sincère, moi, je suis très lassée d'entendre tous ces chiffres. Alors, c'est important d'avoir des tableaux de bord et de se dire que le chômage baisse, etc. Moi, il y a un chiffre qui me parle un peu plus que 7,1%, c'est 5,5 millions de chômeurs... 5,1, pardon. Ces 5,1 millions de chômeurs, c'est 5,1 millions de personnes qui n'ont pas d'emploi, qui vivent parfois en grande difficulté. Et, donc, moi, c'est un peu plus de ça que j'aimerais qu'on parle, c'est de la vie des gens et de ce qu'ils vivent vraiment plutôt que de statistiques qu'on voudrait voir baisser pour répondre à un programme politique. Après, il y a des efforts qui sont affichés et un travail qui est entamé, notamment en ce début de quinquennat. Je rejoins tout à fait ce que disait Jean-François sur le fait que la formation n'est pas la réponse à tout, et l'intérêt d'avoir une personne en recherche d'emploi qui est en formation disparaît des statistiques, donc ça fait aussi partie des biais dont il faudrait un peu se débarrasser ou en tout cas se décaler. Et puis, vraiment, s'attacher à ce que chacun a comme besoins. Nous, on est très attachés et on a toujours porté ça dans le cadre notamment de la gouvernance de l'assurance chômage, que l'assurance chômage, ça n'est pas qu'avoir droit à une indemnisation, c'est aussi...

Sophie Massieu: Il y a juste un chômeur sur deux qui est indemnisé, en plus.

Marylise Léon: En plus. Et c'est d'avoir droit à de l'accompagnement. La question est de faire de la personnalisation, c'est-à-dire au plus près des besoins, savoir quels peuvent être les meilleurs moyens à mobiliser pour permettre à chacun de trouver sa place. Et c'est là que le sujet... On a beaucoup échangé dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre sur cette question de garantie d'emploi. Alors, on peut philosopher : est-ce que le droit à l'emploi est un droit opposable, etc. En faire un droit opposable ne résoudra pas, pour moi, la problématique des personnes.

Sophie Massieu: Il y a d'autres exemples comme le droit au logement qui n'est pas appliqué.

Marylise Léon: Voilà. On va plutôt mener la bataille de mobiliser les bonnes volontés, les gens qui ont envie d'agir, répondre aux besoins d'entreprises et créer des emplois. Je pense que c'est là qu'on a un enjeu. L'idée étant que ce débat autour de la garantie d'emploi, il a traversé mon organisation au moment où il y avait aussi un débat qui n'est pas clos sur la question du revenu universel. Et je trouve que travailler sur cette garantie d'emploi territorialisée, c'est-à-dire en mobilisant les acteurs locaux, c'est jouer la carte de l'émancipation par le travail plutôt que celle de l'émancipation par l'autonomie, si on peut caricaturer un peu les deux débats. Et, en tant qu'organisation syndicale, je trouve que c'est extrêmement intéressant de pouvoir s'impliquer avec d'autres, sortir un peu de l'entre-soi. J'aime beaucoup travailler avec mes camarades syndiqués, mais c'est aussi intéressant de travailler avec des associations qui ont d'autres compétences et connaissances de la complexité des situations des personnes qui sont en recherche d'emploi.

Sophie Massieu: Cette notion de personnalisation, Jean-François Foucard, c'est un peu ce que j'entendais aussi dans votre première intervention, quand vous avez dit: il n'y a pas la panacée qui serait la formation, etc. Être au plus proche des attentes, c'est aussi une façon, pour vous, d'essayer de garantir l'emploi pour un maximum de personnes, à défaut de le garantir pour tous?

Jean-François Foucard: On ne pourra jamais garantir un emploi, mais garantir l'employabilité. Garantir un emploi, c'est exclure la partie privée car vous n'obligerez pas un employeur à embaucher. Il y a une garantie, si ce n'est pas la partie privée, c'est la partie publique, donc c'est la collectivité qui va payer. Mais garantir l'employabilité... On a un souci, nous, aujourd'hui, on milite là-dessus, quand un employeur embauche une personne, il a un niveau d'employabilité sur un niveau reconnu de son emploi. Quand il quitte, pour une question de démission, de licenciement, et autres, il faudrait vérifier que la loyauté du contrat de travail est toujours là. Parce que, bien souvent, les entreprises n'ont pas du tout formé ces gens indépendamment de la partie santé et autre qui ont pu affecter, et à un moment donné, on les « remet à disposition » en ayant vidé le citron mais en ayant empêché de recharger les choses. En plus, il y a des personnes qui ont quarante ou cinquante ans, un moment assez compliqué dans la vie et personnelle et vis-à-vis du marché du travail, puisque, aujourd'hui, plus de cinquante ans, si vous n'avez pas des compétences directement incroyables, c'est excessivement dur de retrouver un emploi. Sur le plein emploi, il faut faire attention et il faut savoir de quoi on parle. Il y a des territoires qui sont déjà à 2 ou 3%, d'autres à 20. Quand j'avais fait le parcours au Danemark avec la ministre, ils étaient à 3%, et pour aller chercher le plein emploi, ils modifiaient les lois pour aller chercher les personnes en situation de handicap, les gens qui sortaient de prison et les marginaux totaux. C'est-à-dire qu'à un moment donné, on les prenait en charge. Donc, on voit que les préoccupations collectives dépendent de ça. On se calibre souvent sur le chômage, les catégories A, ceux qui sont indemnisés, mais tout le monde oublie que, que la personne soit indemnisée ou non, 50% des demandeurs d'emploi travaillent chaque mois, un petit peu, peu ou prou, et les gens qui étaient non indemnisés, souvent, ils disparaissaient du radar de Pôle Emploi, c'est-à-dire que les gens qui en avaient le plus besoin, on les voyait moins. C'est cette spirale, c'est pour ça que, nous, on dit : quand les gens arrivent au chômage, il faut s'en occuper vite pour les faire sortir, et il restera une population qui sera difficile, qui prendra du temps, qui est multifactorielle, et on peut estimer, si France Travail, qui a pour but de mettre tout le monde ensemble, marche, nous, on a peur, avec notre expérience, qu'on crée un mammouth encore plus grand et que, pour des expérimentations comme ça, il y ait de moins en moins de place. C'est ce que je pouvais dire sur ce sujet-là. A un moment donné, on n'a pas de martingale.

Sophie Massieu: Dominique du Paty, sur cette garantie d'emploi, Marylise Léon et Jean-François Foucard disaient qu'il n'y avait pas de droit opposable, qu'on ne pouvait pas imposer aux entreprises d'embaucher, etc., quelle est votre position, sur cette idée aussi d'éviter le chômage, pour éviter les dégâts, que peuvent faire les PME ?

Dominique du Paty: Quand on est entrepreneur, on sait très bien que, quand on propose un emploi à quelqu'un, c'est de la collaboration, et de plus en plus. Avant, on disait que les entreprises étaient très pyramidales. Moi, je vois quand même beaucoup de mes confrères entrepreneurs, on prend des décisions collégiales avec ses salariés, surtout quand on est une TPE-PME, c'est évident. Je suis tout à fait d'accord sur le fait de faire vraiment du sur-mesure. C'est ce que je disais: le fait de mettre tout le monde dans le même panier, c'est très mauvais. C'est-à-dire de prendre des chômeurs en disant: vous, vous êtes le numéro trucmuche et truc machin, je fais mon boulot en tant que Pôle Emploi, c'est-à-dire que j'accompagne parce que j'ai un quart d'heure pour lui... Je trouve ça absolument destructeur pour la personne. Elle a besoin de retrouver et de garder sa dignité. Nous, pour pouvoir embaucher, il faut que la personne puisse aussi avoir envie de rejoindre l'entreprise. Quand la personne n'a plus sa dignité, quand elle a complètement perdu confiance en elle, quand il y a un problème d'employabilité face aussi à une offre d'emploi, pour l'entrepreneur, c'est extrêmement difficile de faire le pari. Je me permets de vous rappeler quand même que, pour embaucher quelqu'un, pour une entreprise, c'est un vrai risque. Moi, j'ai huit salariés. Ce n'est pas beaucoup. Mais quand j'embauche une personne, elle fait intégralement partie de mon développement. Si je la perds, mon développement est complètement sapé. Ça, c'est sûr.

Donc, c'est aussi mon rôle à moi de la garder en tant qu'entrepreneur, c'est-à-dire de la motiver, de lui donner sa place, évidemment, de lui donner satisfaction, c'est sûr, et aussi, c'est à elle, c'est-à-dire que c'est une histoire d'échange. Moi, je vais revenir sur l'employabilité, sur ce que Jean-François dit : je suis assez d'accord, nous, dans les TPE-PME, on n'a jamais le temps. Une personne qui part en formation, c'est du temps qui nous manque. Donc, évidemment, il faut qu'on insiste, qu'on prenne le temps, qu'on prenne en compte que l'employabilité de ses salariés, c'est très important et pour eux, et pour nous, et c'est vrai qu'on peut pêcher parfois faute de temps et, voilà, moi, le fait de mettre quelqu'un trois jours en formation, ça va me gêner, c'est sûr. Mais c'est important, je suis d'accord. Mais ça, je parle pour les TPE et les PME, bien sûr, pas pour les grandes entreprises qui ont des dispositifs beaucoup plus fluides parce qu'une personne peut en remplacer une autre, etc. Moi, je ne remplace pas un salarié, il a sa place particulière, je ne peux pas. Donc, l'employabilité, il faut que les TPE et les PME prennent le temps de mettre en formation leurs salariés et de plus en plus, et je suis tout à fait d'accord. C'est très important.

Sophie Massieu : Sophie Thiéry, la société civile, que le CESE représente, quel rôle peut-elle jouer sur ce chantier de la garantie d'emploi ? Qu'est-ce que chacun, nous, à notre place, même si on n'est pas impliqué dans une expérimentation comme Territoires zéro chômeur de longue durée, qu'est-ce qu'on peut imaginer ?

Sophie Thiéry: C'est difficile de répondre parce que le rôle du CESE, c'est sûr que c'est une représentation de la société civile, mais on travaille ensemble plutôt pour faire des recommandations auprès des pouvoirs publics, et parfois, on se permet aussi de le faire auprès de l'ensemble des acteurs économiques, et c'est plutôt ça dont je pourrais parler, ce sont les quelques points qu'on avait soulignés sur les conditions de la réussite, ceux qui ont vraiment bien fonctionné et ceux qui restent peut-être encore des points de vigilance. Premier point : être très rigoureux sur l'évaluation. Je pense que c'est quelque chose qui a été fait, et c'est important de le dire parce que si on a pu passer de dix à cinquante territoires et qu'on peut envisager un élargissement demain, c'est aussi parce qu'il y a ce suivi et cette évaluation. C'est important. Il y avait eu trois sujets très importants qui avaient été soulevés, c'était le ciblage des populations, d'abord... Là, les dispo... Pardon, j'ai compris que c'était un mot interdit! Les démarches, les expérimentations, la mise en commun des énergies, des connaissances, des financements sur les territoires, ce surmesure-là, ça coûte cher en temps et en euros, et ça doit s'attaquer à un sujet particulier qui est celui des personnes vraiment les plus éloignées. Donc, attention au bon ciblage des publics. Pourquoi ? Parce que, deuxième chose, juste derrière, il y a un risque de concurrence, de concurrence, comme on l'a dit tout à l'heure, avec des fonctions qui devraient être assurées par des fonctions publiques ou paritaires, on en a parlé sur Pôle Emploi et l'Unedic, qui délègueraient les sujets pour les publics plus difficiles, et il y a aussi le sujet de la concurrence d'activités, de TPE qui ne veulent pas, sur le territoire, être concurrencées par des dispositifs aidés qui pourraient venir faire concurrence chez eux, donc le bon ciblage pour éviter aussi la non-concurrence soit vis-à-vis de dispositifs privés, soit vis-à-vis d'entreprises et notamment de TPE. Le troisième point, c'est celui de la professionnalisation des EBE. Ça, je pense que c'est un sujet important sur lequel il y a beaucoup de choses qui ont été faites et qui sont encore en cours. Le dispositif de labellisation national l'intègre, mais c'est l'accompagnement, on le sait tous, on vient de faire un avis au CESE sur les travailleurs sociaux, le travail empêché, ce n'est pas seulement une question de bonne volonté. L'accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi, ce n'est pas simplement de mettre des personnes de bonne volonté autour de la table, il y a un vrai professionnalisme, c'est là qu'il y a les conditions de réussite du dispositif qui sont importantes. Pour la société toute entière, peut-être en relais de ce qui a déjà été dit, dans les périodes actuelles, on vient aussi de faire un rapport sur les métiers en tension, le discours très stigmatisant au moment où il y a des métiers en tension, qu'il y a des gens qui ne veulent pas travailler, c'est insupportable. On l'a vu, notamment quand on était sur les métiers du travail social, il y a une pénurie de main-d'œuvre énorme sur les métiers du travail social, dans l'éducation spécialisée, dans les métiers d'éducateur, d'assistante sociale, d'animateurs sociaux... Et, pour autant, il n'y a personne qui est en train de se tourner les pouces ou qui refuserait ce travail. Il y a un sujet de compétence. Il faut pouvoir avoir des gens compétents et formés...

Sophie Massieu : En plus, ce sont des diplômes d'Etat.

Sophie Thiéry: Voilà. Donc ce n'est pas seulement de la bonne volonté, ce ne sont pas seulement des gens qui veulent s'occuper des autres. C'est bien, mais ce n'est pas une compétence. Il y a des sujets de formation, il y a des sujets de rémunération, on l'a vu. On peut se dire : il n'y a plus de jeunes qui veulent faire ces métiers-là, mais c'est des métiers qui étaient payés 30% au-dessus du SMIC il y a quinze ans et aujourd'hui, c'est payé au SMIC et il faut travailler la nuit, les week-ends, etc., il y a des sujets d'attractivité, de compétences, des tas de sujets qui sont tout sauf de la stigmatisation de gens qui « ne voudraient pas travailler ». On l'a dit très clairement dans l'avis qu'on a fait sur les métiers en tension et sur le travail social, ça n'est pas la réponse. Il y a les sujets de formation, d'attractivité et aussi de discrimination, qui peuvent arriver aussi à l'embauche parce que c'est encore un sujet, il y a encore des études récentes qui ont montré que c'était un sujet aussi qui pouvait être un frein pour certains employeurs.

Sophie Massieu: N'est-ce pas un sujet en or de se dire qu'il faudrait déjà travailler sur ce qui existe d'emploi soit suffisamment attirant pour que les entrepreneurs trouvent preneurs, Marylise Léon ? N'est-ce pas un combat séduisant à mener ?

Marylise Léon: Tout à fait, oui, oui. Il y a plusieurs combats à mener. Le premier boulot d'un syndicaliste dans une entreprise, c'est préserver les emplois, éviter que les personnes perdent leur boulot. J'étais encore cette semaine dans une entreprise de la pharmacie qui est en suspens, dont l'entreprise, l'employeur hésite ou en tout cas ne donne pas trop d'information sur le fait qu'il y ait une pérennité ou pas sur le site, et on a eu une discussion de cette nature avec les salariés, et la question se pose différemment quand on a trente, quarante, cinquante ans ou presque soixante, où les débats peuvent être mouvementés car quand on est salarié à soixante ans, on va regarder s'il y a possibilité d'avoir un plan de départ avec beaucoup d'intérêt. La situation n'est pas la même quand on a trente ans, si on a un projet, etc. Ça, c'est le premier combat. Le deuxième, c'est la question effectivement de la lutte... Aujourd'hui, il y a des métiers en tension, et Sophie a extrêmement bien résumé la situation, c'est-à-dire qu'on voudrait nous faire croire qu'aujourd'hui, il y aurait une adéquation extrêmement simple, arithmétique entre le nombre de chômeurs et le nombre de postes non pourvus. C'est un petit peu plus compliqué que ça. Il y a une étude de la Dares qui dit que les deux principales raisons, c'est la question du défaut de compétence, c'est-àdire que les employeurs ne trouvent pas parce qu'il n'y a pas les personnes formées sur le marché de l'emploi, et la deuxième, c'est la question de l'attractivité et des conditions de travail. C'est un combat, un objectif en or... Je ne sais plus quelle a été votre expression. On ne l'a pas attendu... La rentrée est là, c'est exactement le sujet sur lequel on travaille depuis quelques mois pour ce qu'on a appelé les travailleurs de la deuxième ligne. C'est les personnes qui ont tenu pendant le confinement, pendant les confinements, même, si je puis dire, qui se sont un peu révélées au grand public, ce qu'on a appelé les invisibles : les aides à domicile, les personnes qui travaillent dans des établissements auprès des personnes âgées, les travailleurs du funéraire, les personnes dans la grande distribution, les agents de service, les agents de sécurité privés, par exemple, à qui on a dit : le pays a tenu grâce à vous, et qui attendent toujours, pour 90% d'entre elles, la reconnaissance de ce travail. Et c'est une reconnaissance monétaire d'abord puisque, pour la plupart des métiers que je cite, ce sont des personnes payées au SMIC. On a besoin d'un SMIC, en France. La problématique de ces personnes, c'est que, pour 70 ou 75% d'entre elles, elles font leur carrière au SMIC, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune perspective d'évolution de carrière. Alors, on peut ouvrir un débat sur les emplois qui font l'objet d'exonérations de cotisations, on retrouve notamment jusqu'à 1,6 SMIC, il n'y a pas de cotisation sociale et, donc, on voit que ce sont des métiers et des professions dans lesquelles les personnes restent avec des niveaux d'évolution extrêmement faibles, et puis il y a la question des conditions de travail. Quand vous travaillez dans un abattoir, que vous êtes usé à quarante ou cinquante ans, une grosse partie de ces travailleurs sont en invalidité passés cinquante ans, on a un sujet de conditions de travail, et c'est un sujet dans l'entreprise, dans les secteurs, les branches professionnelles, sur lequel on essaye d'ouvrir des négociations, et je pense que ça a été l'un des objets, nous, qu'on a beaucoup porté au moment de la loi sur le pouvoir d'achat, c'est la question... Peut-être que je vais jeter un... Je vais faire quelques... Susciter un peu de débat... C'est la question de la conditionnalité des aides. Lorsqu'une entreprise perçoit des aides pour l'emploi et qu'on se rend compte que ce n'est pas tout à fait utilisé pour ces raisons-là..., Je pense qu'on a un enjeu démocratique extrêmement fort lié au fait que les entreprises puissent, en transparence, bénéficier d'aides. Ça, ça ne me pose aucun problème.

Mais qu'elles puissent expliquer ce qu'elles en font et si elles ont atteint leurs objectifs. On revient sur la question de l'évaluation, c'est extrêmement important. J'aborde plein de sujets.

Sophie Massieu : C'est très bien. On va faire réagir Dominique du Paty sur cette question de la conditionnalité des aides aux entreprises. On s'apprête à conditionner le RSA, après tout, donc est-ce qu'on peut conditionner les aides aux entreprises ?

Dominique du Paty: Bien sûr, il n'y a pas de raison que chacun ait des droits sans avoir de devoir. Je suis d'accord qu'il faut vérifier, voir si des entrepreneurs ne font pas n'importe quoi, etc., si c'est de l'argent public, évidemment, il faut aussi vérifier. Par contre, il faut laisser aussi l'entrepreneur faire son boulot, développer sa boîte, évaluer la façon dont il va recruter. Ça, c'est quand même très important pour nous. Et c'est ça qui fait aussi qu'une entreprise se développe. Il faut laisser la main aussi à l'employeur. Mais, par contre, il n'y a aucune raison qu'une entreprise fasse ce qu'elle veut de ce qu'on lui offre. C'est tout à fait normal. Je trouve que c'est complètement démocratique.

Sophie Massieu : Espérons que vos confrères soient sur la même... On en parlera à vos amis du MEDEF!

Dominique du Paty : Absolument.

Sophie Massieu: C'est bien dommage qu'il n'y ait pas de représentant du MEDEF dans cette salle, on se serait amusés un peu! On va s'amuser avec vos questions parce que je sens que vous commencez à avoir envie de parler. On va prendre vos questions et vos interventions, comme tout à l'heure, celles à la fois qui sont dans la salle, et celles qui sont dans le chat sur YouTube. Je vais vous demander de nous dire qui vous êtes quand vous prenez la parole parce que c'est chouette, on ne se connaît pas tous et on est un peu nombreux.

Question du public : Bonjour, je suis président de l'Association Zou Vaï, qui vient d'être habilitée dans le pays d'Apt pour créer une entreprise à but d'emploi. Je suis très content que ce deuxième débat se penche un petit peu plus sur les caractéristiques des personnes privées durablement d'emploi. C'est l'entrée de tout le travail de TZCLD sur les objectifs qui sont portés dans ce cadre-là et, par conséquent, c'était vraiment essentiel qu'on l'approche sous cet angle-là. Les personnes que nous avons rencontrées, nous avons 28 personnes qui sont censées commencer un contrat de travail le 17 octobre prochain, j'espère que tout va se passer dans les clous pour arriver jusque-là. Ces 28 personnes, l'âge moyen est à 48 ans, quelque chose comme ça, ce sont des personnes qui ont été éloignées de l'emploi sur des périodes de deux à cinq ans, en gros, qui ont la volonté, toutes, qui sont venues nous voir en disant : je veux travailler. Et ça fait cing ans ou ça fait trois ans que je rencontre des portes qui se ferment devant moi parce que, bien entendu, dans les trous de mes accidents de vie, je n'ai pas eu la place d'exister face à un employeur à qui je m'adressais. Donc, quand ils ont vu que des personnes pouvaient discuter avec eux sur leur situation, apprendre à les connaître, petit à petit, construire un projet avec elles, malgré le Covid, ce qui n'a pas forcément facilité les choses pour les rencontrer, c'est quelque chose qui donne espoir et ces personnes ne sont pas encore recrutées mais, depuis qu'elles sont officiellement, par le Comité local de l'emploi, acceptées pour être des futurs salariés de cette EBE, ces personnes ont déjà bénéficié, dans le cadre de partenariats avec Pôle Emploi et avec un organisme de formation local, de plus de 2 000 heures de formation pour s'adapter au type de poste qu'elles vont occuper dans l'EBE. C'est pour vous montrer que la dimension territoriale de l'expérimentation est assez fondamentale pour qu'elle puisse exister. Ce projet-là, il existe à partir d'un collectif de citoyens qui s'est regroupé pour monter le projet. Ce n'est pas une initiative politique, ce n'est pas une initiative institutionnelle, contrairement à d'autres projets expérimentaux. Ce n'est pas gênant en soi qu'il y ait des entrées différentes pour exister en tant que projet TZCLD sur un territoire, mais par contre, il y a un moment où, dans les comités locaux de l'emploi, il faudra que les citoyens engagés, les institutionnels et les politiques travaillent en commun pour accéder à la réussite de cette EBE. Voilà, c'était tout ce que je voulais dire.

Sophie Massieu : Merci, c'est un très beau témoignage et partage d'expérience. Je ne sais pas s'il appelle des commentaires. Est-ce que quelqu'un a envie de réagir ?

Dominique du Paty: Je veux bien réagir. Quand vous êtes en principe administrateur, vous devez accompagner un territoire, et je trouve ça très bien parce que, au moins, vous savez de quoi vous parlez. Et donc, moi, je suis allée « évaluer » un territoire qui est le territoire de Pau. Je salue Géraldine qui doit être dans la salle, qui fait partie de TZCLD, car on fait des binômes, et ce qui m'a beaucoup marquée et énormément plu, c'est que les personnes très éloignées de l'emploi sont très actrices de ce projet. Et, en fait, elles travaillent et discutent avec des gens qui sont à la CCI, qui sont justement représentants des employeurs à même niveau. Donc, si vous voulez, c'est là où, justement, la force de cette expérimentation, qui m'a vraiment fascinée, c'est que les gens prennent la parole. Ils disent : voilà, moi, je pense ça, je propose ça. Et c'est ça qui est tout à fait étonnant dans cette initiative, c'est que les gens reprennent leur place. Voilà. C'est pour ça que je voulais rebondir sur ce que vous dites, Monsieur.

Sophie Massieu : C'est un très joli complément qui fait du bien dans ce monde un peu pessimiste ! Y a-t-il d'autres interventions ? Oui ?

Question du public : Je suis un ancien salarié de ce que vous avez appelé le « porte-avion ». J'ai vu beaucoup de situations de recrutement et de difficultés évidemment chômage de longue durée, l'âge, etc. Vous avez dit, Mme Dominique du Paty, que le recrutement, c'est toujours une prise de risque. C'est vrai. Et c'est toujours plus difficile pour les PME par rapport à des entreprises qui ont un service du personnel et de la formation. C'était aussi le but que s'était assigné autrefois Pôle Emploi... Enfin, toujours, je n'y suis plus et je suis libre de tout engagement. Pôle Emploi avait mis en place à l'époque un système qui s'appelait « accompagnement dans l'emploi », c'est-à-dire que le fait d'être accompagné se poursuivait après la signature du contrat de travail. Ça n'a pas très bien marché, peut-être parce qu'on était en effet un peu porte-avion, mais aussi parce que théoriquement, le financement de Pôle Emploi s'arrête à la prise d'emploi. Il y a un problème comme ça. Et, donc, il y a des choses qu'il faut réfléchir parce que si ce n'est pas le Pôle Emploi, ça peut être d'autres structures, pas mal de choses qui accompagnent l'aide à l'emploi, en particulier dans les PME et les TPE, et précisément, ces métiers en tension qui posent des problèmes d'adéquation entre l'emploi rêvé et la réalité des conditions de travail compliquées dans certains secteurs... Il m'est venu à l'idée, parce que, au Pôle Emploi, je n'ai évidemment pas eu directement affaire à des partenaires sociaux, j'ai eu affaire à des chefs d'entreprise et à des demandeurs d'emploi, mais il y a peut-être aussi un rôle des organisations syndicales qui sont dans l'entreprise, qui viennent défendre un salarié pour éviter son licenciement, mais il peut y avoir aussi la contrepartie qui est le fait de contribuer à stabiliser un nouvel entrant dans une entreprise. Je soumets simplement cette... C'est peut-être l'entreprise idéale! Mais on est un peu dans le domaine de l'utopie ici, donc j'en profite et je vous soumets un peu cette idée.

Sophie Massieu: Merci. Marylise est d'accord avec vous... Marylise et Jean-François, j'aimerais vous entendre sur: est-ce qu'il ne faut pas, une fois que les gens sortent du porte-avion, préparer la piste d'atterrissage? C'était facile, ça, c'est fait... C'est un petit peu comme le système de l'emploi accompagné pour les personnes handicapées psychiques, il y a un accompagnement dans l'entreprise une fois qu'elles sont arrivées. Est-ce qu'il ne faudrait pas imaginer un système comme ça pour les personnes durablement éloignées de l'emploi?

Jean-François Foucard : Ça fera plaisir à Michel parce que FO le défend globalement : l'accompagnement doit se continuer avant et après l'entrée en emploi.

Sophie Massieu: Comment et par qui?

Jean-François Foucard: On verra après par qui. L'idée est qu'il n'est pas possible d'estimer qu'on a un emploi stable après trois mois, six mois... A un moment donné, il y a des phases où une aide permet de continuer. La stabilisation est importante et investir à ce moment-là, c'est primordial pour continuer. Pour répondre à Monsieur, en théorie, on peut, il y a des sociétés qui, pour les jeunes entrants, font rencontrer

les membres du CSE ou des organisations syndicales, mais elles sont assez avancées. Je rappelle qu'il y a peu, dans les PME et les TPE, qui représentent 97% des entreprises, de syndiqués, et les patrons ne favorisent pas en général la rencontre avec leurs syndiqués... après, je m'inquiète quand même dans le débat : on confond métier en tension et chômeurs de longue durée. Ce n'est pas un hasard si, aujourd'hui, la qualité du travail, le travail change de mot par rapport à l'emploi. Les gens qui sont employables, aujourd'hui, se préoccupent du travail et de la qualité du travail, ce qui fait qu'il y a énormément de gens dans la restauration qui ont été en activité partielle et qui se sont rendu compte qu'il y avait d'autres possibilités parce que, pour être payé au SMIC, c'était plus sympa de faire 9h-17h que 9h-16h et 19h-23h, que les conditions de travail étaient importantes, etc. On y travaille tout le temps, mais aujourd'hui, on a quelques soucis au niveau économique, vous voyez les débats sur le fait de savoir si ça va créer de l'inflation, etc., alors que, même dans les termes employés, pour les chômeurs de longue durée, on parle d'abord d'emploi, parce que ce qui leur importe, c'est de trouver un emploi, une dignité. Si on peut avoir les deux, c'est meilleur. Mais c'est toujours la majeure et la mineure. Je sais que je peux trouver un emploi comme je veux et quand je veux, donc, ce qui m'intéresse, c'est de prendre ce qui m'intéresse, ou alors : je suis exclu et je prends ce que je peux prendre. En mélangeant métiers en tension et chômeurs de longue durée, je pense que ça risque de mener à une impasse totale.

Sophie Massieu: Marylise, là-dessus et sur l'idée d'accompagnement? Vous opiniez du chef, je crois que vous aviez envie d'abonder dans ce qui a été dit.

Marylise Léon: Oui. Il y a un enjeu du côté opérateur service public de l'emploi, Pôle Emploi, avec un double rôle, un rôle d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, et un accompagnement des entreprises. Il a les deux casquettes. Et l'accompagnement des entreprises, je pense qu'il y a un vrai sujet à travailler sur le fait qu'il y a beaucoup d'entreprises qui ont du mal à exprimer et formaliser ce qu'elles cherchent. Notamment, alors, moi-même, ça fait un petit moment que j'ai quitté ma TPE, mais la taille à partir de laquelle il commence à y avoir des structures RH un peu organisées, c'est au-delà de cent salariés, autour de cent à cent cinquante, en moyenne, ça dépend du secteur d'activité, mais il y a quand même beaucoup d'entreprises qui n'ont pas de structure RH organisée. Souvent, c'est l'expert-comptable qui fait office de. Donc, il y a un vrai sujet autour de l'accompagnement des entreprises, c'est quelque chose qui est un sujet de discussion notamment lorsqu'on discute Etat, Unedic et Pôle Emploi, la tripartite. Il y a donc un sujet autour de ça. On a tous entendu utilisée l'expression « on cherche un mouton à cing pattes », donc comment on se met en discussion de recruter quelqu'un et de pouvoir l'accompagner. Après, une fois que la personne est dans l'entreprise, il y a un travail d'abord par l'employeur, je pense, à faire sur l'accueil, l'intégration dans un collectif et la préparation par le collectif de cette nouvelle personne. Et, là, la question, une fois qu'on accède à l'emploi, on peut, du coup, travailler sur le travail et les relations du travail et le collectif de travail. Donc, c'est d'abord, je pense, un souci de la communauté de travail, qui doit être pensée et organisée par l'employeur, dans laquelle, bien entendu, les organisations syndicales peuvent aussi jouer pleinement leur rôle, alors d'accompagnement si besoin, sur des questions pratiques, sur des questions de dysfonctionnement dans le cadre du travail, mais voilà, c'est un sujet sur lequel, je pense, chacun peut prendre sa part.

Sophie Thiéry: Je pense qu'en effet, c'est important. Et Territoire zéro chômeur de longue durée le montre bien. Le sujet de travail et emploi est complètement imbriqué, et l'expérimentation ici le démontre bien. Quand on a décidé, à la Commission travail emploi, de faire de l'évolution du rapport qu'on a au travail et du sens du travail le fil directeur pour tout le mandat de nos travaux, ce n'est pas parce que c'est un thème à la mode et qu'il y a eu le confinement. Le confinement a été un coup d'accélérateur de cette prise de conscience des acteurs économiques parce qu'on était très polarisés sur des problèmes d'emploi massifs et tout à coup, on était face à des métiers en tension, des recrutements qu'on n'arrivait plus à faire, donc ça a "refocussé" sur le sujet du travail, et c'est tant mieux. Mais concrètement, on voit bien que, pour pouvoir avoir un plein emploi dans certains secteurs et pouvoir évoluer et assurer la croissance et la reprise, la qualité du travail est un élément essentiel. C'est pour ça que, quand on parle du sens du travail par rapport à l'utilité sociale dans Territoire zéro chômeur, où on se pose la question, on ne pose pas la question : « est-ce que vous voulez un emploi ? », on va construire cet emploi, il faut qu'il

ait du sens, qu'il soit dans la transition écologique, dans l'aide aux personnes, il faut que la personne soit dans la co-construction de son travail. On ne peut pas penser une politique de plein emploi sans penser une politique de qualité du travail. C'est pour ça qu'on a fait de ce thème-là le fil directeur de nos travaux pour les cinq ans, même si on a tout un tas de sujets qui sont liés aussi à l'emploi. Mais toujours, on reparle du sujet de la qualité du travail.

Sophie Massieu: on va prendre une intervention.

Question du public : Je suis directeur de Territoires zéro chômeur de longue durée. Deux remarques et une question à vous quatre. La première remarque : on est même à 36% de personnes indemnisées, donc ce n'est pas un sur deux, c'est un sur trois. Ça évolue assez vite. Jean-François, deuxièmement, par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, par rapport à la garantie d'emploi, c'est très bien, mais si ce ne sont pas des emplois privés, ce sont forcément des emplois publics, mais il y a une troisième voie, l'économie sociale et solidaire, il y a cette question-là car il y a des gens qui défendent la garantie d'emploi, il y a l'Etat en dernier ressort, c'est vrai, mais il y a une autre voie, c'est celle-là, et les EBE, notamment, peuvent répondent à cela en complémentarité avec d'autres espaces. Et ma question, elle est : nous, on défend une garantie d'emploi territorialisée, notamment sa gouvernance et sa mise en œuvre, mais ma question est sur la dynamique européenne des syndicats, y a-t-il des réflexions, des positionnements en cours par rapport au job guarantee, c'est quelque chose qui monte, la garantie d'emploi, au niveau européen, des partis politiques se posent la question, il y a des élections européennes dans pas longtemps... ? Et il y a la question de l'Europe sociale, quelle figure elle prend ? Ça peut impacter nos réflexions au niveau français dès lors qu'une initiative européenne serait prise. Est-ce que les syndicats, au niveau européen, ont pris des positions sur ce sujet ?

Sophie Massieu: Merci Antonin. Il y a des choses qui ont été faites en termes de salaire minimum, récemment, il y a eu une directive, en juin ou quelque chose comme ça. Mais au-delà de ça, la CFDT, par exemple, qui est membre de la Confédération européenne des syndicats, est-ce que vous avez vent justement de choses autour de cette garantie d'emploi qui se discuterait ?

Marylise Léon: Je sais que, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, les six mois début 2022, il y avait un certain nombre de sujets prioritaires dont la question de l'instauration d'un salaire minimum dans tous les pays européens, ce qui n'est pas le cas. La question n'est pas d'imposer le même salaire minimum dans tous les pays mais d'instaurer le principe d'un salaire minimum. Il y a eu des discussions sur la question de l'égalité de salaires femmes-hommes, qui ont été portées, qui font l'objet de discussions relativement âpres avec certains camarades. La Confédération européenne des syndicats, c'est un peu plus de 198 organisations. Je ne sais pas s'il y a un bateau plus gros que le porteavion! Mais avec des clivages. Je ne vous fais pas de schéma, mais notamment au regard de ce qui a pu être décidé en Hongrie encore récemment en ce qui concerne l'égalité hommes/femmes... Il y a eu un sujet sur le devoir de vigilance qui a été discuté, par rapport à travail et emploi, et sur garantie d'emploi, à ma connaissance, ce n'est pas forcément encore dans le scope. Pas à ma connaissance, mais si c'est un sujet qui monte côté politique et dans le cadre notamment des élections européennes, c'est forcément un sujet qui devra être mis sur la table.

Jean-François Foucard: Il y a le fameux revenu médian, au niveau européen, à quel niveau on le met, à 50, à 60%, il y a des débats... C'est surtout au niveau égalité femmes/hommes. La présidente veut que 2023 soit le sujet de la formation parce que, partout, il y a des sujets où les entreprises n'arrivent pas à trouver des salariés. Donc, sur la garantie de l'emploi, on s'est mal compris, j'ai été interpellé... Ce n'est pas de dire qu'il y a... Déjà, dans l'emploi, il n'y a pas que les salariés. On essaye aussi de créer beaucoup d'entreprises. Il y a des démissions pour créer des entreprises, donc il y a aussi un certain nombre de gens qui créent des entreprises parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi. Si on met une garantie, il faut que ce soit opposable, sinon, les mots n'ont pas de sens. Si vous n'imposez pas aux employeurs... Si vous imposez, ils vont mettre des machines, et voilà. Vous vous retournez vers qui ? Vers celui qui a fait la loi, donc, c'est le gouvernement qui doit payer par n'importe quel budget, donc, si on fait l'obligation de l'emploi, que

vous preniez le nombre de structures que vous voulez, les fonctionnaires, les Epic, c'est la question de : qui paye ? Cette notion de garantie... C'est pour ça que je disais qu'à un moment donné, il faut bien savoir ce qu'on met derrière les mots. Après, on peut faire garantie du logement, mais on le met juste à la figure et en fait, ça ne marche pas parce qu'il n'y a pas de règle.

Sophie Massieu: Merci Jean-François Foucard, on va prendre la dernière question dans la salle.

Question du public: J'ai été généraliste dans ce quartier. Je pose une question, ne la prenez pas du tout comme provocatrice. Les organisations syndicales... Est-ce que les chômeurs de longue durée que seront les réfugiés pourront peut-être accéder à l'emploi dans des métiers en tension ? Est-ce que c'est un sujet sur lequel vous travaillez ?

Dominique du Paty: Bien sûr. Merci docteur pour cette question parce que c'est très intéressant. Nous, nous travaillons sur ce sujet-là, la CPME, bien sûr, parce que ce qu'on appelle les migrants sont une maind'œuvre aussi intéressante pour les TPE-PME parce qu'on voit aussi...

Sophie Massieu: Chut, s'il vous plaît...

Dominique du Paty: Dans nos imaginaires que le migrant, c'est juste un gars qui sait ramasser des trucs à la pelle, etc. Il y a des médecins, il y a des ingénieurs, des mains-d'œuvre importantes, et en France, on se rend compte aussi qu'il y a beaucoup de gens qui se sont bien intégrés, qui ont créé des entreprises, qui sont issus de l'immigration. Le gros problème, c'est pour les entrepreneurs parce que ces gens-là, il faut qu'ils aient des papiers, il faut faciliter leur intégration et leur venue. Donc, si vous voulez, nous, on bute beaucoup là-dessus, notamment, un entrepreneur qui embauche un migrant sans papier est passible du tribunal. Nous, on en a pas mal, et des gens qui sont passibles du pénal. Donc ça ne rigole pas. Donc, c'est vrai que, pour nous, c'est un vrai sujet. Et c'est vrai que je pense que c'est un sujet qui doit être débattu.

Sophie Massieu: Merci. On prend juste une question sur YouTube. Peut-être une question des personnes qui regardent le débat sur YouTube et qui interviennent dans le chat. Je poserai la question de Mohamed Oubdayahi qui demande si la garantie d'emploi territorialisée pourrait inspirer des solutions à mettre en place pour mobiliser les chômeurs invisibles ou découragés notamment dans les quartiers politiques de la ville ? Et une question de JCS : qu'apprenez-vous de ce qui se passe dans les CLE et les EBE, aux partenaires sociaux, qui pourrait être utile dans les autres milieux d'emploi ?

Sophie Massieu : Sophie sur la première question ?

Sophie Thiéry: Je suis un peu sans voix parce que c'est une question directement aux partenaires sociaux?

Sophie Massieu: La deuxième, oui, mais la première me semblait plus large! Mais si ça vous laisse sans voix, je ne veux pas vous mettre en difficulté... Marylise, pour la peine! A tout le moins sur la deuxième... Qu'est-ce que vous attendez, sur cette question-là, des innovations qui peuvent être faites dans les Comités locaux qui pourraient être reproduites par ailleurs?

Marylise Léon: Effectivement, il y avait deux points, deux questions. Je pense que c'est en allant au plus près du terrain, en tout cas, plus la granularité est fine, plus on touche de personnes, y compris les personnes, des chômeurs invisibles, je crois que c'était l'expression, donc, oui, l'un des enjeux, c'est par l'ancrage territorial qu'on va pouvoir avoir un maximum de visibilité sur toutes ces personnes qui cherchent un emploi. Qu'est-ce qu'on attend? Dans le cadre de l'expérimentation, ce qui est extrêmement important, c'est d'avoir ce souci de l'évaluation ou en tout cas d'essayer de systématiser sur le retour d'expérience. On est complètement dans un cadre où c'est de l'innovation collective, de l'ingénierie collective, et sans vouloir transposer forcément et calquer dans d'autres comités locaux, qu'il puisse y avoir un maximum de retours d'expérience et de partages des innovations qui ont pu être produites, je pense

que c'est ça qu'il faut essayer d'encourager et d'animer, du coup, avec la possibilité soit par des échanges directs, soit par une capitalisation sur qu'est-ce qui marche et, peut-être, du coup, le truc qu'on ne sait pas bien faire, c'est pointer ce qu'on n'arrive pas à faire ou ce qu'on rate, parce que si on veut évaluer correctement, il faut aussi ne pas avoir... Moi, je dis toujours : le droit à expérimenter, c'est revendiquer le droit de se tromper. Ce n'est pas dans la culture française forcément quelque chose de très partagé mais je pense qu'il faut qu'on puisse aller sur ce terrain-là.

Sophie Massieu : Merci à tous. C'est la fin de notre deuxième table ronde.

GRAND TÉMOIN

PIERRE-YVES VERKINDT

Professeur émérite de l'Université Paris 1 (Panthéon Sorbonne)



Sophie Massieu: Accueillons Pierre-Yves Verkindt, grand témoin, professeur émérite de l'université Paris 1, qui va réagir à tout ce qu'il a entendu et apporter des compléments. Et moi, je vais m'éclipser tranquillement. On m'a demandé de descendre de la scène pour vous laisser toute la place d'honneur.

Pierre-Yves Verkindt - Professeur émérite de l'Université Paris 1 (Panthéon Sorbonne)

Je pense que vous avez suivi les deux tables rondes de cet après-midi et je pense que vous n'avez pas beaucoup de peine à imaginer mon inquiétude à l'issue de ces deux tables rondes très riches, voire foisonnantes. Et, donc, merci par avance de votre patience et surtout de votre indulgence.

Une petite précaution de méthode avant de commencer mon propos, mes réactions de grand témoin. Je vais utiliser sans vergogne les propos des uns et des autres au cours des tables rondes, mais je ne vais pas les nommer pour ne pas alourdir de façon inconsidérée mon propre propos. Ils se reconnaîtront, vous les reconnaîtrez. Ce que je peux simplement espérer, c'est de ne pas déformer ce qu'ils ont bien voulu nous dire à l'occasion de leur démonstration respective.

Ce qui était intéressant, je trouve, d'une façon générale, c'est qu'il y a une expression qui n'a jamais été utilisée de toute l'après-midi. Cette expression, elle renvoie à quelque chose qui était sous-jacent à plusieurs reprises, lorsqu'on a évoqué la figure de Croizat, lorsqu'on a évoqué la question de la légitimité des organisations syndicales à gérer des organisations par ailleurs financées de plus en plus par des fonds publics. Elle était sous-jacente lorsqu'on a dit que la personne durablement privée d'emploi était une personne, d'abord, et non pas un élément d'une statistique, lorsqu'on a dit qu'elle était un travailleur ou

une travailleuse... En fait, l'expression qu'il y avait derrière toutes ces indications-là, c'est l'expression : "démocratie sociale". Et j'ai une petite hypothèse sur les raisons pour lesquelles l'expression n'a pas été utilisée. Elle vaut ce qu'elle vaut. Elle est la suivante : nous vivons depuis une vingtaine d'années où cette expression a été parée de toutes les vertus, très cosmétiques, très faciles, en disant : "oui, ça c'est la démocratie sociale", vous voyez ? Tout le monde peut s'exprimer, les partenaires sociaux peuvent parler en des lieux, il y a de la concertation sociale, etc. Mais, en réalité, le mot lui-même a perdu une bonne part de sa force. L'expression elle-même a perdu une bonne part de sa force. Et cette force-là, j'ai l'impression, à tort ou à raison, de la retrouver dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Et ce que je voudrais essayer de faire en quelques minutes ici, ce sera le fil rouge en quelque sorte de mon propos, c'est essayer de montrer que, à l'œuvre dans toutes les questions et tous les apports que donne l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, il y a quelque chose de la démocratie sociale à l'œuvre ; mais de l'idée de démocratie sociale, telle qu'elle était présente avant d'être une expression journalistico-politiquement correcte.

D'abord, dès le départ, on était dans un certain type de démocratie sociale, non pas "procéduralisée", calibrée, telle qu'on nous la vend en quelque sorte depuis quelques années maintenant. Dès le départ, la façon dont le projet est venu sur le terrain du débat public était quelque chose de la démocratie sociale. Dans un deuxième temps, je vais revenir un instant sur ce que c'est que la démocratie sociale, ce qu'est l'idéal de démocratie sociale, en m'appuyant sur les propos des uns et des autres. Dans un troisième temps, on évoquera, si vous le voulez bien, la place tout à fait particulière des corps intermédiaires dans la vie de la démocratie sociale et, au sein de ces corps intermédiaires, des organisations syndicales, parce que c'était l'objet de la journée. Et enfin, dans un dernier et quatrième temps, je voudrais évoquer avec vous la question qui a été un peu débattue dans la seconde table ronde, qui est quand même la question du territoire et du maillage, on a employé le terme à plusieurs reprises : des réseaux. Mais, en fait, derrière ces notions-là, j'entends, à tort ou à raison, encore une fois, je ne suis qu'un témoin, j'entends le mot « proximité ». Et ça vaut le coup qu'on y regarde d'un tout petit peu plus près, parce que je pense que c'est un peu l'enjeu de l'avenir des expérimentations qui sont actuellement encore cours.

Tout d'abord, réintroduire la démocratie sociale dans l'expérimentation Territoire zéro chômeur. En effet, la démocratie sociale, telle qu'elle a été codifiée, je vous passe les détails techniques, elle est évoquée dans les articles L1 et L3 du Code du travail, et elle veut que, quand un projet de l'exécutif porte sur les questions de l'emploi, de la formation et du travail, la main puisse être prise par les organisations syndicales qui le souhaitent et qui voudront pousser jusqu'au bout un texte qui va devenir un texte conventionnel. Ça, c'est la version contemporaine de la démocratie sociale. Mais si je regarde les textes qui soutiennent l'expérimentation Zéro Chômeur, et notamment la loi de 2016 et sa suite dans la loi de 2020, je m'aperçois que ces textes n'ont pas été produits d'un exécutif quelconque. Ils sont partis de la réalité d'expérimentations à l'œuvre. Menées par qui ? Par des corps intermédiaires qui ont su trouver dans les territoires des alliés, qui vont être dans certains cas des alliés de l'administration, qui, dans d'autres cas, vont être des alliés du monde associatif, et tout ça va effectivement naître de la pratique et des expériences du terrain. Et, donc, dès le départ, je pense, on est dans ce qui faisait le sel et la force de la démocratie sociale, dont je dirai un mot dans un instant, mais de la démocratie sociale, j'ai presque envie de dire de l'entre-deux Guerre pour nous. Donc, s'il a fallu des lois, c'est que pour pouvoir promouvoir, en passant par des propositions, la première proposition de loi, pour promouvoir les expérimentations, il y avait des raisons techniques qui faisaient qu'il fallait disposer d'une loi. Peut-être que, si ces raisons techniques, notamment sur le terrain du financement, n'avaient pas été posées, peut-être que si les règles de la comptabilité technique n'étaient pas ce qu'elles étaient, peut-être qu'on n'aurait pas eu de loi mais des expérimentations qui seraient montées du terrain. Se crée là-derrière un rapport très particulier. Et le juriste que je suis est très intéressé par ça.

Il y a un rapport très particulier entre la loi, la loi de l'Etat et les textes réglementaires, et la production de la vie de la communauté ou des communautés. Et je ne peux pas m'empêcher, quand je dis ça, d'évoquer un auteur qui a théorisé ça et ce n'est pas complètement un hasard, c'est un auteur qui a écrit un préambule pour la Constitution de 46 qui n'a pas été retenu dans les travaux définitifs, et cet auteur, c'est un juriste et un philosophe qui s'appelle Gurvitch, et qui dit : "il faut que le droit se crée de façon montante depuis la vie des citoyens dans ce qu'ils vivent au quotidien et non pas qu'ils descendent véritablement

de l'Etat". Or, je lis ça dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur. C'est la philosophie de base du projet. Et quelles que soient les organisations qui vont venir ensuite, je pense notamment à la loi de 2020 ou à la troisième loi, quelles que soient ces évolutions, cette idée-là il ne faut pas la perdre, et tout ce que j'ai entendu dans les deux tables rondes aujourd'hui, c'est un peu ça, au fond, l'appel puissant du terrain. Et ce que j'ai entendu dans les propos des organisations syndicales ou dans les propos de la personne qui représentait le CESE, il y avait cette idée-là, c'est-à-dire : on a des idées, on n'est pas complètement sûrs de ces idées, mais laissez-nous au moins les essayer. Parce que, au fond, c'est ça. Ça me semble être l'ADN d'une expérimentation comme Territoire zéro chômeur.

Alors, deuxième temps : la démocratie sociale. Qu'est-ce que c'est, au fond, quand on y réfléchit ? D'abord, petit retour historique. Lorsque la loi Astier de 1919, qui pose les premiers jalons de la formation professionnelle, est adoptée, elle s'inscrit dans le droit fil des pratiques développées en divers lieux d'accès à la formation professionnelle. Des pratiques qui se sont développées en divers lieux d'éducation populaire. Cette loi ne sort pas de rien, elle vient véritablement du terrain. Lorsque, en 1919, le patron de la CGT, Jouhaux, dit qu'il faut un Conseil social et économique où seront représentées les forces vives de la Nation, c'est exactement ce qu'il vient dire. Il le dit de son point de vue de syndicaliste, de patron d'une centrale syndicale extrêmement importante à l'époque comme aujourd'hui, mais voilà, il le voit comme ça. Alors, son projet de 1919 ne verra pas le jour. Il y aura un Conseil national et économique qui apparaîtra en 1925 qui sera l'acte fondateur d'une forme de démocratie sociale à la française, mais qui gardera cette même idée qu'il doit y avoir un lieu à côté des instances étatiques où l'on est capable d'entendre ce que vivent les gens à travers leurs représentants et où on est capable de produire véritablement non seulement des idées, mais aussi du droit. Et c'est exactement, là encore, l'idée centrale de la démocratie sociale qui est à l'origine de ça. Lorsque, dernier exemple de l'histoire, un Lillois, Eugène Duthoit, crée l'Ecole normale ouvrière qui a pour fonction de former les militants de la CFTC naissante et de former les cadres de la CFTC naissante. Lorsqu'il crée cette école-là, c'est toujours la même idée, c'està-dire : écoutons ce qu'ils nous disent, travaillons ce qu'ils nous apportent, restituons ce qu'ils nous ont apporté pour les rendre plus porteurs de leurs missions syndicales là où ils seront, dans les entreprises et dans les différents organismes considérés. Bref, il y a cette idée, dans l'idéal de démocratie sociale, qu'on peut transformer l'expérience en connaissance, une alchimie tout à fait particulière qui a besoin, et on va basculer sur mon troisième point, qui a besoin des corps intermédiaires parce que ça ne va pas de soi. La transformation de l'expérience vécue par chacun, des expériences vécues collectivement par chacun des associés, la transformation de cela en connaissance pour être restituée à la collectivité, ça ne se décrète pas. Ce n'est pas un Etat qui va dire ça. Ce n'est pas une administration qui va dire ça. Il faut l'inventer. Et les mieux à même pour l'inventer, ce sont ceux qui sont à l'origine, qui vivent l'expérience, qui vivent la réalité du quotidien, dans le monde du travail ou ailleurs, dans le monde de la société, de la communauté nationale. Et, donc, les corps intermédiaires, c'est un petit peu le précipité qui va permettre que l'expérience, que le cumul des expériences devienne de la connaissance, se transmute en quelque sorte en savoirs et en savoirs reproductibles.

Mais l'important dans tout ça, c'est bien le réel. Et la démocratie sociale, de son origine, c'est ce que l'on retrouve chez Blum. Il faut relire ses textes sur la démocratie sociale dans son rapport avec la démocratie représentative : il y a cette idée que, au-delà du citoyen qui vote, ou qui ne vote pas, il y a un être humain de chair et d'os qui est pris dans un entrelacs de relations dans un collectif, des relations interindividuelles mais avec des collectifs aussi, et qu'il a une histoire, ils ont une histoire collective, il a une histoire personnelle, et je suis sûr que ça, ça va parler à tous ceux qui sont ici, des praticiens des expérimentations Territoire zéro chômeur. Parce que quand vous rencontrez des gens, vous aimez bien que leur histoire pèse dans la façon dont ils vont arriver chez vous, la façon dont ils vont frapper à la porte en disant : "moi, je veux, là". Il y a une histoire individuelle, collective, familiale, et ces personnes, ces êtres humains de chair et d'os, ils ont des projets, ils ont des désirs, des envies, ils ont des difficultés, ils ont des rancœurs. Des vraies gens, quoi. Tout simplement. C'est aussi simple que ça que de le dire comme ça, mais c'est quand même un petit peu important, et j'entends encore ce que nous disait l'une des intervenantes à la table ronde, elle ne l'a pas dit comme ça, je durcis volontairement son propos, peut-être, elle disait : "ça m'énerve que ça passe par les chiffres. Ce qui m'intéresse, c'est la personne, le travailleur ou la travailleuse. C'est ça qui m'intéresse, c'est ça qui est notre objet ou notre objectif." Donc, vous voyez qu'on est loin d'une démocratie sociale organisée, labellisée, structurée, procéduralisée, comme

diraient les juristes. Non. On est dans la vraie démocratie sociale, et je pense, c'est mon hypothèse, que l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée renoue avec ces fondamentaux de la vraie démocratie sociale.

Mais ça ne va pas de soi, je le disais à l'instant. C'est mon troisième temps. On a besoin des corps intermédiaires. Ils ont été à l'origine du projet. Je ne vais pas reprendre, on les a cités tout à l'heure, les groupements et associations qui ont porté à différents endroits cette idée-là, ce projet-là. Mais ces corps intermédiaires sont extrêmement importants, tout simplement parce qu'ils sont des représentants, et je mets les syndicats comme corps intermédiaire. Ce n'est pas un gros mot, corps intermédiaire. Je sais bien que, dans la République, une et indivisible, on a toujours un petit peu de circonspection par rapport aux corps intermédiaires. Mais non, ce n'est pas un gros mot. Dans intermédiaire, il y a « intermédia », et dans « intermédia », il y a « je parle, je communique entre intermédias ». Et ça, ça a vraiment du sens. Et ces corps intermédiaires jouent plusieurs rôles. On passera ensuite au rôle des syndicats. Ils sont des représentants. Qu'est-ce que c'est que représenter, quand on y réfléchit? Représenter, ce ne sont pas des mécanismes juridiques. Représenter, c'est « rendre présent ». Et qu'est-ce qu'on rend présent dans la représentation? On rend présents des idées et des personnes qui ont des idées. Quand on représente des idées, et je ne mets pas d'échelle de valeur entre les deux, on représente des personnes et on représente des idées. La question : "les syndicats sont-ils légitimes à gérer des instances qui sont financées uniquement par des fonds publics ?" Evidemment que oui! C'est la question qui est stupide. La question est stupide parce que, si on sait ce qu'est un représentant, oui, un syndicat, même s'il n'y a plus de cotisation, même si on n'est plus dans la logique du salaire différé, même si on n'est plus dans la logique du sursalaire pour prendre l'histoire des allocations familiales... malgré tous ces « même », le syndicat reste effectivement le porte-parole, le représentant des idées. Alors, après, l'enjeu de la démocratie syndicale, cette fois, c'est de veiller que le syndicat lui-même soit suffisamment en prise avec l'expérience des terrains pour porter correctement les paroles qui s'y expriment sans les déformer, mais ça, c'est une affaire de démocratie syndicale, ce n'est pas une affaire de démocratie sociale, c'est une affaire d'organisation du syndicat, et là-dessus, je n'ai pas grand-chose à dire. Mais vous voyez bien qu'on l'a entendue à plusieurs reprises, cette idée, notamment en évoquant les comités des chômeurs et précaires, etc. Oui. Il n'y en aurait que dix, je caricature mon propos à l'excès, mais il n'y en aurait que dix, ces dix-là ont quand même le droit de dire ce qu'ils vivent et ils ont le droit d'avoir quelqu'un qui dise pour eux, parce qu'ils ne sont pas dans les réseaux qui vont bien, ce qu'ils pensent de leur propre situation. Alors, il n'y en a pas dix. Raison de plus. Vous voyez? La question globale, c'était quand même les partenaires sociaux, et j'écoutais M. Gallois tout à l'heure, je crois que c'est très bien que vous ayez décidé de mettre à l'ordre du jour cette question des partenaires sociaux, pour cette raison que j'ai indiquée : ils sont des corps intermédiaires importants. Ils pourraient l'être plus, sans doute, mais ils sont là, ils ont des missions, ils sont présents, plus ou moins suivant les secteurs, les lieux, les régions, mais ça, c'est un problème de vie et de combat syndical, et là-dessus, je n'ai aucune légitimité à dire quoi que ce soit, mais en revanche, les syndicats ont effectivement plusieurs rôles au regard d'une expérimentation comme Territoire zéro chômeur. Le premier, je pense, c'est de mettre à mal, justement parce qu'ils ne sont pas forcément présents dans les quartiers les plus déshérités ou les plus en difficulté, de mettre à mal toutes les velléités parfois très instrumentalisées d'opposer les travailleurs et d'autres personnes qui demandent du travail, qui en sont très éloignées et qui n'arrivent pas à rentrer dans le monde du travail. Ça, je crois que c'est vraiment le premier rôle des syndicats, de parler à leurs propres adhérents de ce qui se passe effectivement ailleurs que dans les mondes du travail, avec des gens qui ont envie d'y arriver, à ce monde du travail. Deuxième rôle : un rôle de veille. Qu'on me comprenne bien, je ne suis pas en train de donner des leçons

à qui que ce soit, je n'ai aucune légitimité à le faire, mais je retraduis ce que j'ai cru entendre. Un rôle de veille aussi parce que ce n'est pas parce qu'un travailleur est un travailleur d'une EBE qu'il n'a pas de droit du travail. Attention. Et la particularité du travail dans une EBE ne va pas jusqu'au point de dire : "le Code du travail, on va le mettre sur le côté..." Non. On n'est pas travailleur à moitié. Ni là, ni ailleurs. Qu'on soit à temps plein, à temps partiel, qu'on soit précaire, salarié d'EBE, etc. Là, il y a un vrai rôle de veille et d'implication des organisations syndicales. Il y a un rôle aussi de remontée des savoirs d'expérience et des savoirs militants. Je pense que les organisations syndicales et les corps intermédiaires plus largement ont des savoirs d'expérience, ont des savoirs militants qui sont utiles à tout type d'expérimentations telles que celle de Territoire zéro chômeur.

Et, dernier aspect du rôle syndical, elles doivent être génératrices, et elles le sont, de pensées. L'un des représentants des syndicats tout à l'heure nous a dit quelque chose que j'ai trouvé absolument fondamental en disant : "on ne peut pas regarder la question du chômage sous le seul angle de l'indemnisation". C'est vrai. Mais il faut aussi être conscient que l'indemnisation correcte, décente du chômage, c'est un point d'appui... Alors, c'est moi qui le dis, le point d'appui, il ne l'a pas dit comme ça... C'est un moyen d'accéder à de la liberté d'esprit, c'est-à-dire le moyen d'accéder à la vraie vie de tout le monde. Et, donc, le problème qui est un peu caché par le discours sur l'indemnisation : "c'est trop, ce n'est pas assez, c'est trop tôt, c'est trop tard, etc.", pourquoi pas, on peut avoir ce débat-là, mais ce n'est pas ça, l'essentiel. L'essentiel, c'est que, si on n'a pas un revenu décent, on ne peut pas faire de projet, y compris de projet sur le plan du travail. Ça, il faut le dire aussi. Et on a tendance à rabattre, c'est une vulgate économiste, le problème de l'assurance chômage sur la seule question de l'indemnisation. Oui, c'est important, mais c'est important parce que l'indemnisation c'est l'accès à un revenu décent permettant de se projeter. Dernier élément, et j'en ai terminé, plutôt dominant dans la dernière table ronde, c'est la question de la proximité. Je réfléchissais en écoutant, comme vous tous, j'imagine, et je me disais : le réseau, le maillage, ça, ce sont des choses extrêmement importantes, la proximité est extrêmement importante, mais la proximité n'est pas sans risque. La proximité d'avoir la parole des personnes durablement privées d'emploi n'est pas sans risque. Et je pense que tous ceux ici qui sont acteurs du territoire, vous savez bien que ça ne va pas de soi, cette proximité. C'est quelque chose qui se réfléchit, qui se travaille. C'est quelque chose qui s'organise. On ne décrète pas la proximité. Ce n'est pas parce que vous mettez deux personnes côte-à-côte qu'elles vont bien s'entendre ou brusquement se mettre à s'aimer parce qu'elles sont salariées de la même EBE. Ce n'est pas comme ça que ça marche. Donc, la proximité a besoin d'être travaillée et je pense que c'est un objectif et ça sera un objectif toujours à réinventer, s'il y a une troisième loi demain, s'il y a des extensions, quelle que soit leur ampleur, à réinventer pour Territoire zéro chômeur. C'est-à-dire que le territoire crée les conditions d'une proximité, mais une fois qu'on a dit ça, le boulot commence. Parce que la proximité, encore une fois, ce n'est pas une notion abstraite, c'est une notion qui est aussi propre à la démocratie sociale, c'est une notion de chair et d'os. Et c'est par là que ça passe. Voilà ce que j'ai essayé de retenir vaille que vaille de ces deux tables rondes passionnantes. Et je voudrais quand même terminer peut-être par un exemple tout récent, il date d'il y a trois jours. Il y a trois jours, j'écoute une dame parler du livre dans lequel elle a essayé d'écrire le combat qu'elle a mené pour accéder à une formation, le combat qu'elle a mené pour que cette formation lui permette d'accéder à un métier et le combat qu'elle a mené pour réaliser ce métier comme elle le rêvait. Peu importe. Elle nous parlait de ces combats-là. Et pour écrire ce livre, d'autres personnes l'avaient aidée, parce que ça ne va pas de soi, même quand c'est notre métier d'écrire, on sait que prendre la plume, c'est un combat, c'est un sport de combat, quelque part. Pour elle, c'était un vrai combat. Mais il y avait là une personne qui avait travaillé avec elle, et la personne disait : "moi, ce qui m'a le plus frappé, c'est, lors d'une réunion, il y avait des membres de sa famille autour (de la personne qui avait écrit), et j'ai été impressionné, touché par le regard des membres de la famille sur la personne qui avait écrit, dont ils découvraient la nature de son travail et la façon dont elle le voyait." Eh bien, c'est un mot de conclusion, ça peut vous paraître un peu facile, mais je pense que, là aussi, on est dans l'être humain de chair et d'os, et j'ai la faiblesse de penser que ce sont ces regards de la famille sur le travailleur et sur ses combats qui justifient pleinement, à 100%, à 1000%, l'expérimentation Territoire zéro chômeur. Je tenais à vous le dire parce que je crois que, ça, c'est fondamental.



LAURENT GRANDGUILLAUME

Président de Territoires zéro chomeurs de longue durée



Laurent Grandguillaume - Président de Territoires zéro chômeur de longue durée

Merci à Pierre-Yves pour ce très beau témoignage. Je pense que tous ces mots, il faudra bien qu'on les grave pour les partager à tous ceux qui n'ont pas pu participer à cette journée. Merci à tous ceux qui sont venus de loin, parce que je sais que beaucoup d'entre vous ont pris des trains et vont passer deux fois plus de temps parfois dans le train que dans cette salle tellement ils sont venus de loin, mais ils sont très motivés. Merci à vous. Merci à toute l'équipe qui est derrière, qui a organisé cette journée.

Si je commence à citer quelqu'un, je vais en oublier, donc je ne citerai pas tous les noms des membres de l'équipe mais tout le monde a participé à cette réussite. Merci à la mairie du 17e arrondissement et aux agents municipaux qui nous ont accueillis et à tous les partenaires sociaux présents pour débattre. Vous l'avez compris, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée est un projet de démocratie sociale, notamment dans le Comité local, mais aussi dans les EBE, puisque, dans les EBE, nous sommes en train aussi de construire, avec les partenaires sociaux, les enjeux de droit collectif également. Donc, voilà, on va continuer et nous allons continuer le combat, comme vous l'avez bien compris, également au Parlement pour les semaines et les mois qui viennent, et, pour ceux qui ont encore des doutes, parce qu'ils sont confrontés parfois à des élus qui ne veulent pas avancer, dites-vous que nous allons les convaincre. On m'a expliqué il y a de nombreuses années maintenant, parce qu'on commence, avec le temps, à vieillir, que Territoire zéro chômeur, c'était utopiste et que ça ne se ferait jamais et que ça ne marcherait jamais... Donc, vous voyez, il y a toujours un chemin. Et on va vous aider à convaincre les élus, même si ça prend un peu de temps. On continue. Merci à tous. Et bien sûr, l'animation, qui a été organisée avec du talent et, vraiment, encore merci pour votre présence sur cette animation avec volonté, c'était vraiment top. On aura l'occasion de se retrouver puisqu'elle participe, bien sûr, à de nombreux débats à chaque fois qu'on en anime. Merci.



02 85 52 45 59 contact@tzcld.fr www.tzcld.fr

